

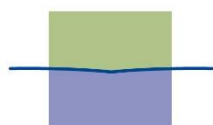


CONTRAT TERRITORIAL CADRE DU **MARAIS** POITEVIN

2020-2022

BILAN DU 1^{ER} CONTRAT

2020-2022



Etablissement public
du Marais poitevin



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Sommaire

1. Le Contrat Territorial cadre du Marais poitevin.....	2
1.1. Le territoire	2
1.2. Les enjeux.....	3
1.3. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide..	4
1.4. Orientations communes et principes de cohérence des CT opérationnels.....	5
1.5. Le suivi et l'évaluation des contrats territoriaux	6
1.6. Le programme d'actions du CT cadre.....	6
2. Bilan du contrat cadre 2020-2022	8
2.1. L'animation du Contrat Territorial cadre	8
2.3. La coordination des contrats opérationnels	9
2.3.1. Le développement d'outils communs.....	9
2.3.2. Le suivi des reprogrammations des CT opérationnels	10
2.4. Bilan des actions du CT cadre 2020-2022	12
2.4.1. Les outils communs	12
2.4.2. Etudes, suivis et acquisition de connaissance.....	16
2.4.3. Interventions foncières	24
2.4.4. Planification.....	31
2.4.5. Communication	35
3. Eléments financiers généraux	38
3.1. Montant et subvention prévisionnels	38
3.2. Montant réel des actions et subvention.....	40
5.3. Taux de réalisation 2020-2022	44
5.4. Financement des actions 2020-2022.....	45
6. La stratégie territoriale	46
7. Pistes de réflexion et conclusion	47
Annexes	50

1. Le Contrat Territorial cadre du Marais poitevin

Le contrat territorial cadre du Marais poitevin a été signé en 2020 et court sur la période 2020-2022. Il succède au précédent CTMA cadre 2015-2019 et s'inscrit dans sa continuité, tout en proposant de nouveaux outils pour renforcer la cohérence et la coordination des contrats territoriaux opérationnels.

Ce nouveau contrat s'articule autour de 5 grands objectifs :

- Poursuivre et renforcer l'articulation et la complémentarité entre les dispositifs mis en place depuis 2015 ;
- Apporter davantage de cohérence et de coordination entre les CT opérationnels ;
- Evaluer à l'échelle de la zone humide l'évolution de sa fonctionnalité et l'efficacité des travaux portés par les CT opérationnels ;
- Poursuivre les études transversales engagées à l'échelle de la zone humide et en proposer de nouvelles ;
- Renforcer l'animation globale du dispositif et veiller à la bonne articulation entre les différents échelons.

15 partenaires se sont engagés aux côtés de l'Etablissement public du Marais poitevin, porteur du CT cadre, et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :

- Les porteurs et animateurs des contrats territoriaux opérationnels que sont le SMLB, le SMVSA, l'IIBSN et le SYRIMA ;
- Les porteurs des actions et études transversales que sont le PNR du Marais poitevin, les conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral, la LPO et la Fédération des chasseurs de Vendée ;
- Les financeurs des actions figurant dans les contrats opérationnels, à savoir les Départements et les Régions.

1.1. Le territoire

Le territoire d'application correspond à la zone humide, telle que définie par le Forum des Marais Atlantiques (annexe 1).

Cette zone humide, située entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, est la plus vaste du littoral atlantique français avec environ 100 000 ha. Elle joue un rôle d'interface entre son bassin versant d'une surface de 639 000 ha et la façade maritime.

Fruit de phénomènes naturels et des aménagements humains, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. Il montre des visages contrastés, entre terres hautes, marais desséchés, marais mouillés, marais intermédiaire... mais intimement liés par le fonctionnement hydraulique du marais. Ces différentes typologies présentent des caractéristiques qui leur sont propres.

Sur le plan hydraulique, le Marais poitevin se trouve à l'aval de 4 grands bassins hydrographiques :

- Le bassin du Lay ;
- Le bassin de la Vendée ;
- Le bassin de la Sèvre Niortaise et des marais mouillés associés ;
- Le bassin du Curé qui englobe les canaux de la Banche et de la Brune.

La présence de plusieurs bassins hydrographiques a conduit le territoire à se structurer autour des 3 SAGE Lay, Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, et Vendée.

L'ensemble de la bordure du marais repose sur des terrains datant du Secondaire très perméables, et se caractérise par un réseau superficiel faible, mais des masses d'eau souterraines importantes.

Enfin, la baie de l'Aiguillon et l'estuaire du Lay constituent les exutoires du Marais poitevin et de son bassin versant. De fait, le marais dépend fortement de son bassin contributeur, avec des apports qui peuvent s'avérer importants en hiver et au contraire faibles voire nuls en été, et de ses exutoires, qui présentent leurs propres enjeux et activités, avec là aussi des attentes quant à la gestion de l'eau.

1.2. Les enjeux

En tant que zone humide d'importance nationale et Européenne, le Marais poitevin présente des enjeux importants et intimement liés sur les plans de la ressource en eau et de l'expression de la biodiversité. En témoignent les multiples documents de planification consacrés au territoire, que ce soit dans les domaines de l'eau et de l'environnement, ou encore de la prévention des risques.

Ce lien fort entre eau et biodiversité trouve sa traduction notamment dans la disposition 7C-4 du SDAGE Loire-Bretagne, qui émet un ensemble de principes directeurs portant sur la gestion quantitative de l'eau dans le but d'assurer la bonne qualité écologique du milieu. En réponse, de nombreux outils ont été développés : le déploiement des règles de gestion de l'eau au moyen des règlements d'eau et des contrats de marais, les travaux conduits dans les SAGE pour définir les NOE, les DOE et les POE, objectifs à respecter en période d'étiage à travers la gestion de l'eau conduite sur le territoire, les politiques de régulation de l'irrigation et de substitution des prélèvements estivaux, mises en place avec la profession agricole et les acteurs de l'eau pour améliorer les niveaux des masses d'eau souterraine et l'alimentation en eau du marais par les sources de bordure, les études menées pour améliorer la connaissance sur le lien entre la gestion de l'eau et l'expression de la biodiversité ... Cette disposition vient d'être actualisée dans le nouveau SDAGE 2022-2027 voté le 3 mars 2022.

Sur le plan environnemental, le Marais poitevin est reconnu pour sa richesse, que l'on retrouve dans les nombreux inventaires naturalistes menés, et la volonté de préserver cette zone humide d'importance s'est concrétisée par le classement en site Natura 2000.

S'ajoutent par ailleurs à ces enjeux d'autres problématiques, comme l'agriculture, la conchyliculture, le développement urbain, la pression touristique sur le littoral.

Les différents constats actuels font ressortir 4 grands enjeux, en lien avec les documents de planification et les activités et usages du territoire :

- Préserver et restaurer la biodiversité propre à la zone humide, qu'elle soit animale ou végétale ;

- Atteindre le bon état des masses d'eau et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau en matière de préservation de la qualité de la ressource en eau en intervenant sur les différentes fonctions écosystémiques de la zone humide ;
- Améliorer la fonctionnalité de la zone humide qui permettra un gain environnemental en disposant d'un milieu plus accueillant et une amélioration de la qualité des masses d'eau, la zone humide étant un écosystème associé à ces dernières. Sur ce point, un travail important est à fournir en direction des fonctions épuratoire et biologique de la zone humide qui sont les plus dégradées ;
- Prendre en compte les spécificités des différentes entités de marais, les enjeux, objectifs et attentes en matière de fonctionnement hydraulique et de fonctionnalité n'étant pas les mêmes d'une entité à l'autre.

Répondre à ces différents enjeux exige la mobilisation d'un ensemble d'outils (de planification et opérationnels) et d'interventions à différentes échelles, allant du compartiment hydraulique au bassin versant du Marais poitevin, en passant par la zone humide et les différents bassins hydrographiques.

Le contrat cadre, par son positionnement à l'échelle de la zone humide et son rôle de coordination, fait partie de cet ensemble.

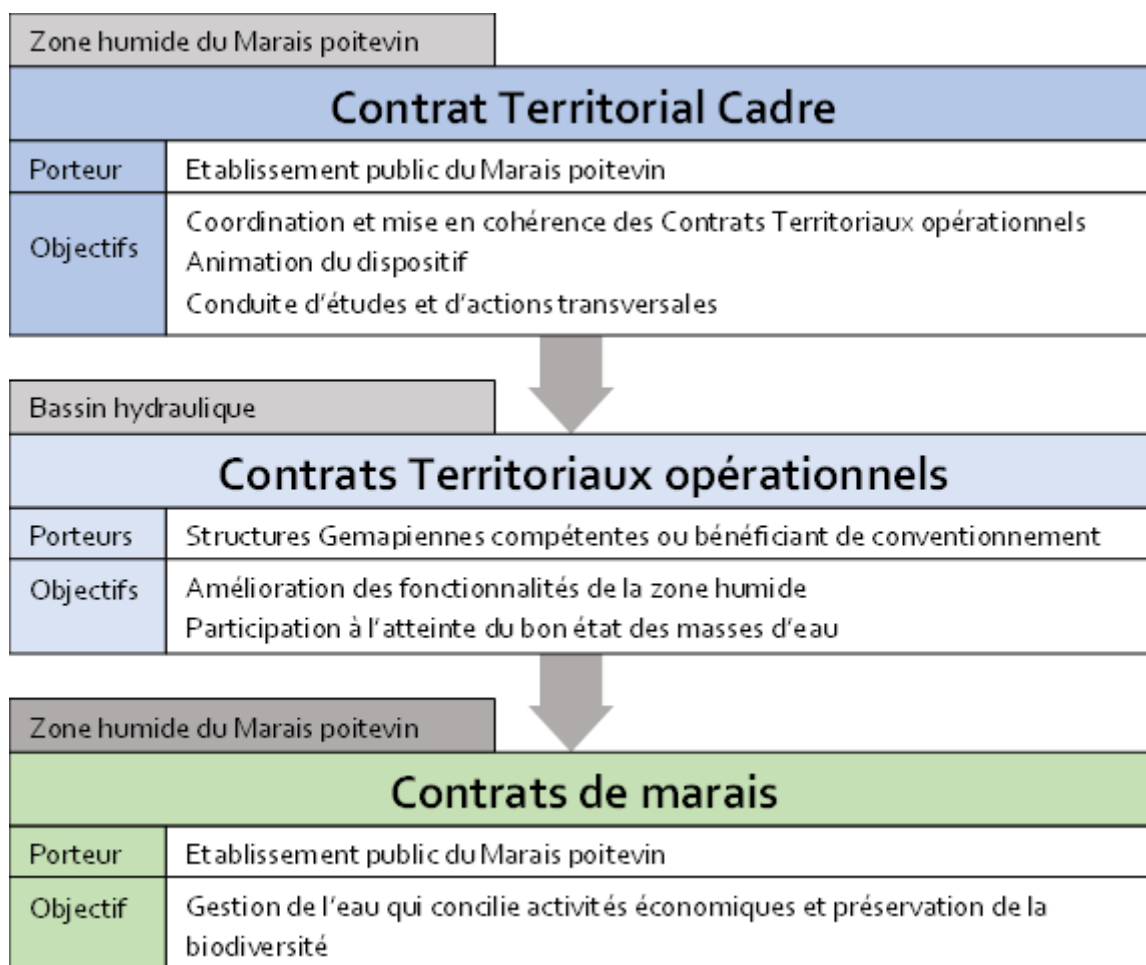
1.3. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide

Le Contrat Territorial cadre se veut un outil de cadrage et de coordination des actions mises en place par les contrats territoriaux opérationnels. La finalité est ainsi de disposer d'une vision commune et globale à l'échelle de la zone humide.

Le contrat cadre a vocation à garantir la complémentarité des outils et leur bonne articulation, dans un souci de cohérence de l'intervention publique en faveur de la zone humide.

Aussi, la structuration des différents outils qui a prévalu en 2015-2019 est reprise, et une organisation à 3 niveaux est retenue avec :

- Un CT cadre qui a vocation à coordonner les CT opérationnels, à animer les dispositifs et à veiller à leur bonne articulation, et à conduire des études ou actions transversales à l'échelle du Marais poitevin ;
- Des contrats territoriaux opérationnels, amenés à porter des travaux en faveur du rétablissement de la fonctionnalité du marais ;
- Des contrats de marais intégrés aux CT opérationnels, qui visent à définir des règles de gestion de l'eau sur des unités hydrauliques cohérentes.



1.4. Orientations communes et principes de cohérence des CT opérationnels

Par ailleurs, et toujours dans ce souci de cohérence et de coordination des contrats opérationnels, le contrat cadre fixe un ensemble de principes et outils communs :

- Des orientations communes qui déterminent les priorités à court et moyen termes au regard des enjeux identifiés, du bilan évaluatif finalisé en 2019 et des spécificités fonctionnelles des entités de marais ;
- Un socle commun en matière d'éléments attendus dans les études préalables aux programmations des travaux et au bilan ;
- Un ensemble de principes de cohérence portant sur :
 - La cohérence géographique des contrats opérationnels, vis-à-vis des masses d'eau, du fonctionnement hydraulique et des zones blanches ;
 - L'équilibre des programmes au regard des enjeux globaux à l'échelle de la zone humide et propres à chaque territoire ;
 - La cohérence des indicateurs de suivi, permettant une vision globale des effets des CT à l'échelle de la zone humide ;
 - La cohérence de programmation au sein d'une même unité fonctionnelle ;
 - L'articulation avec le document d'objectifs Natura 2000, les CT opérationnels étant un outil parmi d'autres pour répondre aux objectifs poursuivis à travers le Docob ;

- La conditionnalité des aides liées pour certains travaux à l'existence de règles de gestion de l'eau.

1.5. Le suivi et l'évaluation des contrats territoriaux

Le contrat cadre porte les études bilans des CT opérationnels sur la zone humide. L'objectif est ainsi de pouvoir rendre compte à l'échelle des 100 000 ha des effets des travaux sur l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide et in fine de l'amélioration de l'état des masses d'eau associées. Il s'agit ainsi de poursuivre le travail engagé en 2019 et complété en 2020.

Pour y parvenir, un ensemble d'outils communs est développé :

- Typologie de travaux commune ;
- Tableau de bord technico-financier ;
- Outil de spatialisation de l'information recensant les travaux et les indicateurs de suivi ;
- Grille d'évaluation de la fonctionnalité de la zone humide à travers ses fonctions hydraulique, biologique et épuratoire.

Des indicateurs de suivi des travaux et de réponse du milieu ont été retenus, ainsi qu'un plan d'échantillonnage.

La prochaine évaluation aura lieu en 2025 et permettra, à l'aide d'une méthodologie commune et partagée, de dresser un état de la fonctionnalité de la zone humide et de mesurer son évolution.

1.6. Le programme d'actions du CT cadre

Le contrat cadre porte également 12 actions transversales, relevant des 5 thématiques suivantes :

- La mise en place d'outils communs destinés à la conduite des bilans évaluatifs.
- L'amélioration des connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide de manière générale. Les résultats de ces études sont utilement mobilisés pour la réalisation des bilans, et l'établissement du lien entre les travaux et la fonctionnalité de la zone humide.
- L'intervention foncière, qui comprend une stratégie qui définit les orientations en matière de foncier avec l'objectif de gagner en lisibilité et en efficacité, et d'autre part un ensemble d'actions qui visent à porter des acquisitions.
- La planification et la préfiguration de plans d'action : il s'agit ici de porter des actions préfiguratrices, susceptibles de s'inscrire dans les enjeux de demain. Ces actions pourront se concrétiser notamment grâce aux CT opérationnels.
- Les actions de communication, afin de sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la préservation de la zone humide.

Leur déclinaison pour les 3 prochaines années et leur portage sont résumés dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé	Action	Maître d'ouvrage	2020	2021	2022
Outils communs	Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	N°1	EPMP	X		X
	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	N°2	EPMP	X	X	X
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	N°3	EPMP	X	X	X
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 1	N°4	PNR	X	X	X
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 2		EPMP	X	X	X
	Suivi des sources de bordure	N°5	EPMP	X	X	X
Interventions foncières	Stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin	N°6	EPMP	X	X	
	Opérations foncières (études, acquisitions, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	N°7	EPMP	X	X	X
	Animation foncière CEN Nouvelle-Aquitaine et CEN Pays de la Loire	N°8	CEN NA CEN PdL	X	X	X
	Acquisitions foncières	N°9	CELRL CEN NA CEN PdL FDC85 LPO	X	X	X
Planification	Préfiguration du plan d'actions GSF (suite PARMM)	N°10	PNR	X		
	Elaboration du plan climat Marais poitevin - zone humide littoral	N°11	PNR	X		
Communication	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	N°12	PNR	X	X	X

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en mars 2022, l'inscription d'une 13^{ième} action au contrat cadre pour l'année 2022 a été validée :

Thématique	Intitulé	Action	Maître d'ouvrage	2020	2021	2022
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique	N°13	EPMP			X

Cette action s'inscrit dans la thématique « études, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides », pour un montant évalué à 67 200 €, réparti entre l'AELB et l'EPMP, à hauteur de 50 % pour les deux parties. Le financement de cette action a été possible en mobilisant des fonds libérés sur 2020/2021 suite à des actions sous-réalisées, ce qui n'entraîne pas de modification de l'enveloppe globale du contrat cadre.

2. Bilan du contrat cadre 2020-2022

Le bilan présenté est un bilan qui reflète l'avancement des actions sur 2020, 2021 et une partie de l'année 2022. Aussi, le bilan annuel 2022 viendra compléter ce bilan.

Chaque action figurant dans le contrat cadre est synthétisée.

Un code couleur indique le niveau de réalisation d'une opération :

Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Médiocre	Non réalisé
----------	-----	-------	---------	----------	-------------

Si des évolutions ou pistes d'amélioration sont d'ores et déjà identifiées, elles figurent dans le document.

2.1. L'animation du Contrat Territorial cadre

L'Etablissement public du Marais poitevin, en tant que porteur du CT cadre, est garant de sa bonne mise en œuvre. Il veille à ce que :

- Les principes de cohérence et de coordination inscrits dans le contrat s'appliquent et soient bien repris par les contrats opérationnels ;
- L'ensemble des actions affichées dans le contrat soit décliné sur le territoire.

Pour assurer ce travail d'animation mais aussi rendre compte de l'état d'avancement des travaux auprès des financeurs partenaires, deux instances présidées par l'EPMP ont été mises en place :

- Un comité technique ;
- Un comité de pilotage.

Ces comités ont vocation à se réunir régulièrement.

Dans les faits, différents temps d'échange ont eu lieu au cours de la période 2020-2022 et ce malgré le contexte sanitaire.

A cela s'ajoutent des temps d'échange avec les techniciens porteurs des CT opérationnels

Réunion/rencontre	Date
Animation terrain sur les descripteurs	5 mai 2020
Comité de pilotage	11 mai 2020
Comité technique	20 septembre 2020
Comité technique	6 novembre 2020
Comité de pilotage	15 mars 2022

Si le comité de pilotage s'est réuni de manière régulière, on note un défaut de réunion du comité technique. Ce dernier s'est fortement mobilisé au moment de l'évaluation du précédent bilan et de l'écriture du contrat cadre 2020-2022.

Les échanges entre les porteurs des CT opérationnels et les autres membres du comité technique ont pourtant bien lieu, mais de manière informelle.

Par ailleurs, la fréquence des rencontres dépend des sujets et de l'état d'avancement du contrat. Si elles sont nombreuses dans les phases de bilan et de réécriture, elles tendent à se raréfier durant les phases de mises en œuvre.

	Indicateurs de réalisation
Rencontre du comité de pilotage	
Rencontre du comité technique	

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

- *Faire évoluer le comité technique vers des journées d'échange entre les techniciens.*

2.3. La coordination des contrats opérationnels

2.3.1. Le développement d'outils communs

La mise en place de ces outils fait suite au constat dressé dans l'étude bilan, qui milite pour la construction d'une culture et d'une vision communes, permettant de rendre compte des effets des travaux portés par les contrats opérationnels à l'échelle de la zone humide.

Plusieurs outils ont été ciblés et sont désormais opérationnels :

- Une typologie de travaux commune ;
- Un tableau de suivi technico-financier ;
- Des tables de saisie sous logiciel de cartographie pour faciliter l'enregistrement et la remontée de l'information ;
- Une grille d'analyse de la fonctionnalité ;
- Un outil commun de spatialisation des travaux et des indicateurs de suivi.

A cela s'ajoutent d'autres attentes :

- Une mise à jour du réseau hydraulique ;
- La définition d'indicateurs surfaciques qui rendent compte des travaux mis en place dans le lit majeur ;
- La construction d'une typologie des canaux, qui doit orienter le plan d'échantillonnage utilisé dans le cadre des études bilans, mais aussi les travaux éventuels au regard du gain fonctionnel attendu.

Concernant ces 3 derniers sujets, il est à noter que :

- Un premier travail portant sur la mise à jour du réseau hydraulique a été mené en 2021. La reprise du réseau par photo-interprétation donne des résultats satisfaisants sur les marais desséchés, où la végétation est peu dense. En revanche, sur les marais mouillés, une prospection de terrain s'avère nécessaire, ce qui explique la lourdeur de ce chantier, d'autant

que le réseau sur ces entités de marais est relativement dense. La difficulté réside dans le recrutement de personnes pouvant mener ce travail, qui nécessite un effort de prospection important mais aussi des connaissances en géomatique.

- Un premier travail d'identification des indicateurs surfaciques mobilisables a mis en évidence le peu d'indicateurs et retenu comme pertinents ceux portant sur le suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels, ainsi que l'inondabilité de la zone humide, en lien avec la mise en place des règles de gestion de l'eau.
- Les réflexions sur la typologie des canaux ont débuté en 2022. Cette analyse est rendue complexe par la diversité des situations et, si certaines entités de marais sont fortement typées, ce n'est pas le cas pour d'autres.

	Indicateurs de réalisation
Typologie de travaux commune	
Tableau de suivi technico-financier	
Tables de saisie cartographique	
Grille d'analyse de la fonctionnalité	
Outil de spatialisation - Sysma	
Réseau hydraulique	En cours
Indicateurs surfaciques	
Typologie des canaux et plan d'échantillonnage	

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

- Finaliser la mise à jour de la couche réseau hydraulique ;
- Evaluer la pertinence des indicateurs surfaciques lors du bilan évaluatif ;
- Veiller à la bonne prise en compte des outils communs.

2.3.2. Le suivi des reprogrammations des CT opérationnels

Concernant ce second axe, plusieurs temps d'échange formels et informels ont eu lieu entre l'établissement et les structures chargées de la programmation.

L'EPMP a également participé aux différents comités techniques et de pilotage, et apporté son soutien ou son expertise, afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux et principes portés par le CT cadre. Selon les territoires et l'état d'avancement des procédures, l'établissement n'a pas été sollicité de la même manière ou avec la même fréquence.

Ce travail d'accompagnement s'est traduit par la validation de 3 contrats opérationnels par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les CLE des SAGE et le conseil d'administration de l'EPMP.

La bonne prise en compte des orientations et enjeux du contrat cadre s'explique par :

- L'ancrage et la reconnaissance du contrat cadre dans le territoire ;
- La meilleure articulation entre les opérateurs ;
- La validation et la signature de ce second contrat cadre en amont des reprogrammations des CT opérationnels.

	Indicateurs de réalisation
Suivi des reprogrammations des CT opérationnels	

Par ailleurs, l'EPMP, à travers ce travail d'accompagnement veille à la bonne prise en compte des différents principes de cohérence et à la bonne articulation des contrats entre eux. L'analyse des 3 premiers contrats montre que ces principes sont bien pris en compte. Cette prise en compte est grandement facilitée par les différents outils communs développés à l'échelle du contrat cadre.

	Indicateurs de réalisation
Cohérence géographique	
Equilibre et adéquation des programmes aux enjeux	
Cohérence des indicateurs de suivi des travaux et d'évaluation	
Articulation avec le document d'objectifs Natura2000	

Nous pouvons regretter l'absence de synchronisation temporelle des contrats, mais cela s'avère difficile à obtenir dans les faits : chaque territoire avance à son rythme, et la mise en place de la Gemapi a généré une nouvelle gouvernance à l'échelle des bassins.

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

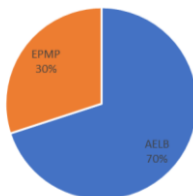
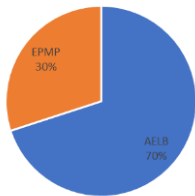
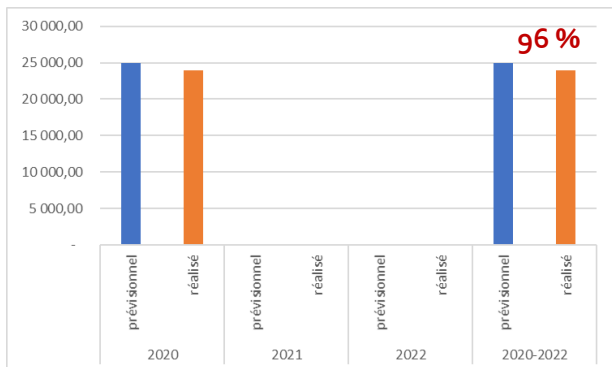
- *Poursuivre l'accompagnement des porteurs de contrats opérationnels ;*
- *Veiller à la bonne prise en compte des principes de cohérence et de coordination.*

2.4. Bilan des actions du CT cadre 2020-2022

2.4.1. Les outils communs

Cette thématique compte deux actions qui ont fait leur preuve, en matière de mise en cohérence et de coordination des CTMA opérationnels lors de la précédente programmation. Elle vient en complément des outils évoqués pour développer une culture commune et une vision globale. Il s'agit de :

- La conduite d'un bilan évaluatif à l'échelle de la zone humide. Un premier bilan unique a été porté en 2018/2019 et montré tout l'intérêt de ce travail qui permet à un instant « t » d'apprécier les différentes fonctions de la zone humide, sur la base d'une méthode commune et partagée. Il s'agit donc de reproduire un tel exercice tout en tirant les enseignements de ce premier bilan qui a permis de définir une méthode d'analyse, les indicateurs à développer, ainsi que les outils de coordination à instaurer pour rendre l'analyse plus opérante. Ce bilan évaluatif devrait avoir lieu en 2025. A cela s'ajoute le besoin de compléter dès 2020 l'étude bilan et notamment l'état de la fonctionnalité de la zone humide, à travers la prospection de nouveaux réseaux hydrauliques.
- Du système d'information géographique porté par l'EPMP et qui vise, là aussi dans un souci d'harmonisation, à doter le territoire de référentiels géographiques communs, comme le réseau, les ouvrages, les unités hydrauliques cohérentes. Il s'agit également de disposer d'informations permettant de caractériser, suivre et évaluer les programmes d'actions. Le bilan et l'utilisation au quotidien des bases de données a montré là aussi la pertinence de ces outils et de ce partage de l'information. D'ores et déjà, et au-delà de l'accompagnement au quotidien des porteurs de contrats opérationnels et de la mise à jour en continu des référentiels, deux besoins ont été identifiés pour ce premier contrat :
 - L'actualisation du réseau hydraulique qui nécessite le toilettage de la couche réseau et la mise à jour de la hiérarchisation ;
 - Le développement d'un outil de recueil des données permettant un suivi des travaux et des indicateurs d'analyse de la fonctionnalité, à l'instar de ce qui est pratiqué sur le territoire de l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

ACTION N°1 – Bilan évaluatif									
Objectifs	- Finaliser l'état « o » de la fonctionnalité - Conduire un bilan évaluatif de l'ensemble des contrats territoriaux à l'échelle de la zone humide en 2025 - Evaluer la fonctionnalité de la zone humide et son évolution - Evaluer les effets des travaux sur l'amélioration de la fonctionnalité								
Résumé des actions conduites	Une étude menée en 2020 a permis de compléter l'état « o » de la fonctionnalité sur la zone humide. Il s'agissait à travers cette étude de disposer d'un état initial plus robuste, de confirmer les résultats obtenus lors de l'étude bilan de 2019 et d'avoir un échantillonnage plus représentatif de l'intégralité de la zone humide en mettant l'accent sur des territoires peu prospectés.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	17 500			17 500	16 783			16 783
	EPMP	7 500			7 500	7 193			7 193
	Total	25 000			25 000	23 976			23 976
	Prévisionnel  Réalisé 								
	Taux de réalisation								
Difficultés	- Néant								
Indicateurs de réussite	Finalisation de l'état « o » de la fonctionnalité de la zone humide								
Evolutions, améliorations	- Réalisation d'un plan d'échantillonnage représentatif des canaux et fossés du Marais poitevin, des entités de marais et de la hiérarchie du réseau en vue de l'étude bilan de 2025 - Production du bilan évaluatif en fin de second contrat								

ACTION N°2 – SIGT Marais poitevin									
Objectifs	- Disposer de référentiels géographiques et outils communs - Bancariser les données produites à l'échelle de la zone humide - Mutualiser l'information, les compétences et les moyens d'analyse - Connaître, restituer et informer sur la mise en œuvre des programmes d'action								
Résumé des actions conduites	Sur ce premier contrat, les deux principales actions ont porté sur : - Le développement de l'outil Sysma mis en place par l'EPTB de la Sèvre Nantaise en l'adaptant aux particularités du marais et à la typologie de travaux définis dans le contrat cadre. Les opérateurs des CT disposent désormais d'une interface commune pour suivre l'avancement de leur programmation et les indicateurs portant sur les fonctions de la zone humide. Les données figurant dans l'outil seront mobilisées lors de l'étude bilan. - La mise à jour de la couche géographique traitant du réseau hydraulique. Ce premier travail doit être complété par un effort de prospection important sur les marais mouillés, travail qui n'a pas pu être mené. La mise à jour des autres couches de référence se fait au fil de l'eau et de l'acquisition de connaissance.								
Moyen financier		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	12 500			12 500				
	EPMP	12 500			12 500	860	1 260	1 260	3 380
	Total	25 000			25 000	860	1 260	1 260	3 380
	Prévisionnel Réalisé								
Taux de réalisation									
Difficultés	- L'appropriation de l'outil Sysma demande du temps - La mise à jour du réseau hydraulique exige une prospection importante en marais mouillés non finalisée, faute de moyens humains - L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par un travail important conduit en régie								
Indicateurs de réussite	Développement de l'outil Sysma								
	Mise à jour du référentiel « réseau hydraulique »								
Evolutions, améliorations	- Poursuivre la mise à jour au fil de l'eau des couches de référence - Finir la mise à jour du référentiel « réseau hydraulique » - Produire une base de données réunissant les principales couches SIG produites par l'EPMP								

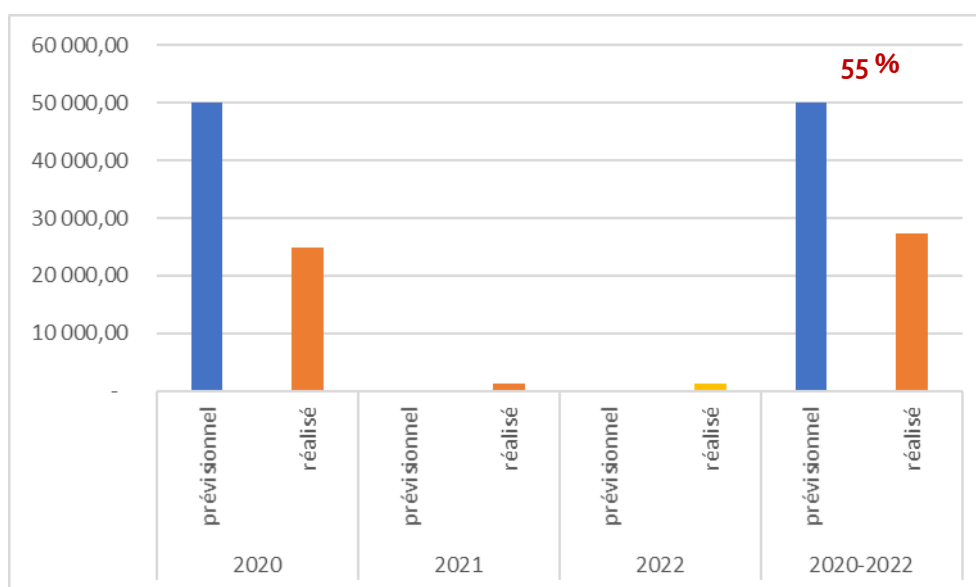
Cette thématique fait le lien avec les outils communs développés en direction des contrats territoriaux opérationnels.

Les principales actions ont porté en début de contrat, l'objectif étant de disposer de ces outils communs nécessaires pour développer une culture commune et finaliser le bilan évaluatif mené en 2019. La prochaine étape portera en fin de second contrat, où sera alors conduite une étude bilan sur l'évolution de la fonctionnalité de la zone humide entre 2019/2020 et 2025 et les effets des travaux. L'approche portera sur :

- L'analyse technico-financière des actions menées dans le cadre des différents contrats sur la période 2020-2025 ;
- L'analyse de la fonctionnalité de la zone humide.

Les actions menées sur le surfacique seront prises en compte lors de ce bilan et un lien sera fait entre ces évolutions fonctionnelles et les réponses environnementales.

Concernant les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, il s'explique surtout par le travail de mise à jour des référentiels effectué au fil de l'eau, et par le travail conduit en régie. Les moyens humains mobilisés pour le développement du SIGT ou de l'outil Sysma ne sont en effet pas comptabilisés.



Taux de réalisation – volet « outils communs »

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

- Produire le bilan évaluatif en 2025 ;
- Finaliser dans le second contrat les actions nécessaires pour le mener à bien :
 - o Mise à jour de la couche réseau ;
 - o Validation des indicateurs surfaciques ;
 - o Typologie des canaux et plan d'échantillonnage.
- Consolider l'outil Sysma et veiller à sa bonne utilisation pour en faire un véritable outil de suivi :
 - o Intégration des reprogrammations.

2.4.2. Etudes, suivis et acquisition de connaissance

Cet axe vise à développer la connaissance dans le domaine de l'eau, de la biodiversité, des milieux aquatiques et des zones humides. On y retrouve un certain nombre d'actions conduites depuis de nombreuses années et qui demandent à être poursuivies :

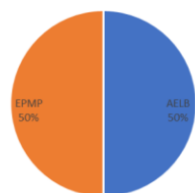
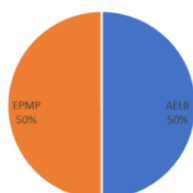
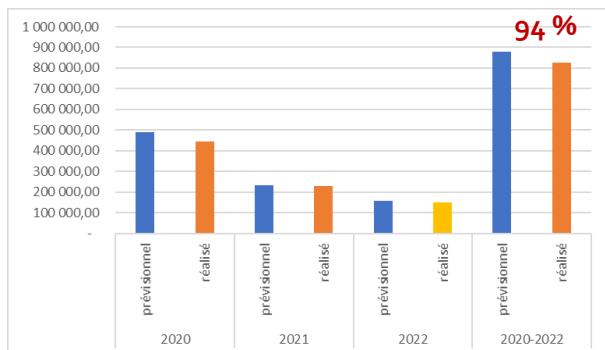
- Le système de suivi des données sur l'eau mis en place en 2014 (SIEMP) en réponse à un besoin identifié à l'échelle de la zone humide, a abouti à une meilleure connaissance des indicateurs portant sur l'eau à travers le recensement des différents producteurs de données, le complément des manques, et une vision globale de la situation de la ressource à l'échelle de la zone humide. Il aide utilement les gestionnaires dans leur prise de décision en proposant des indicateurs actualisés. Si le groupe de fournisseurs de données est désormais stabilisé, cet outil est en constante évolution pour intégrer de nouvelles fonctionnalités et se maintenir à niveau.
- L'observatoire du patrimoine naturel se décline selon deux volets. Le premier vise à mesurer l'évolution des habitats et des espèces caractéristiques de la zone humide et des zones de bordure. Le second a vocation à faire le lien entre la gestion de l'eau sur le territoire et la réponse de la biodiversité à travers le suivi de 11 secteurs et dans une approche fonctionnelle. Ce second dispositif a été enrichi sur 5 secteurs où des contrats de marais ont été instaurés.
- Le suivi des sources de bordure, nouveau sujet qui illustre le débordement des nappes sur le marais. Cet observatoire permettra de renseigner les relations existantes entre les nappes et le marais, et les effets de la gestion quantitative sur l'alimentation de la zone humide. Il poursuit deux objectifs :
 - Mettre en évidence la corrélation entre la hauteur des nappes et l'écoulement des sources ;
 - Mieux comprendre le fonctionnement du marais et le rôle des sources dans son alimentation.
- A la suite du comité de pilotage de mars 2022, une nouvelle étude a été inscrite dans le contrat cadre : une synthèse bibliographique sur les caractéristiques des prairies du Marais poitevin sur le plan patrimonial et en termes de valeur d'usages socio-économiques, en particulier pour un usage agricole. Cette étude vise à disposer d'éléments sur la valorisation des prairies qui puisse concilier les enjeux environnementaux et l'économie agricole.

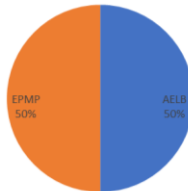
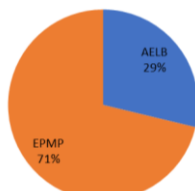
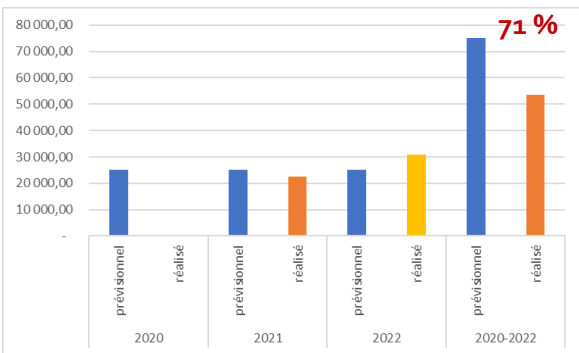
ACTION N°3 – Suivi des niveaux d'eau- Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)									
Objectifs	- Avoir une meilleure visibilité sur les niveaux d'eau sur le Marais poitevin - Favoriser une gestion cohérente des niveaux d'eau en fonction des enjeux - Servir et appuyer la mise en place des règles de gestion de l'eau et leur suivi - Contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux - Communiquer les informations quantitatives au plus grand nombre								
Résumé des actions conduites	En 2020, un second marché a été mis en place pour poursuivre l'exploitation et la maintenance du SIEMP. L'année suivante, plusieurs actions ont été finalisées : mise en ligne d'une nouvelle interface Web Responsive Design permettant une consultation plus aisée sur tablette et smartphone, équipement de sondes télétransmises, alimentation du SIEMP par les DREAL depuis l'outil Hub'Eau. D'autres sondes (env. 15) devraient être déployées en 2022, en lien avec les démarches de règle de gestion de l'eau. S'ajoutent l'intégration des taux de remplissage des barrages AEP, la poursuite de la bancarisation des données et l'intégration des suivis échelles et sources de bordure. En parallèle, le déploiement du réseau d'échelles s'est poursuivi en 2021 et 2022. La gestion des deux piézomètres implantés sur le Nord Aunis a été transférée à la Région Nouvelle Aquitaine en 2021. L'étude portant sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en baie de l'Aiguillon a été finalisée en 2021.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	66 927			66 927	20 078			20 078
	EPMP	277 278			277 278	54 391	94 124	57 181	205 696
	Total*	344 205			344 205	74 469	94 124	57 181	225 774
*Le marché passé en 2020 pour 344 205 € court sur 4 ans, soit jusqu'en 2023. Les dépenses réelles et le taux de réalisation sont donnés à titre indicatif, ils seront connus en 2023.									
Prévisionnel Réalisé									
Taux de réalisation									
Difficultés	- L'ampleur du projet qui demande du temps - Le marché des échelles sur le Nord-Aunis (volume et contexte sanitaire)								
Indicateurs de réussite	Nombre de consultation du SIEMP								
	Nombre de dispositifs de mesure présents sur le SIEMP								
	Nombre d'échelles limnimétriques installées (environ 200)								
Evolutions, améliorations	- Poursuite de l'exploitation du SIEMP (maintenance corrective et évolutive) - Intégration de nouvelles données								

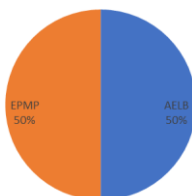
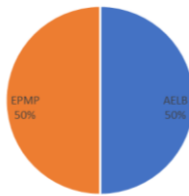
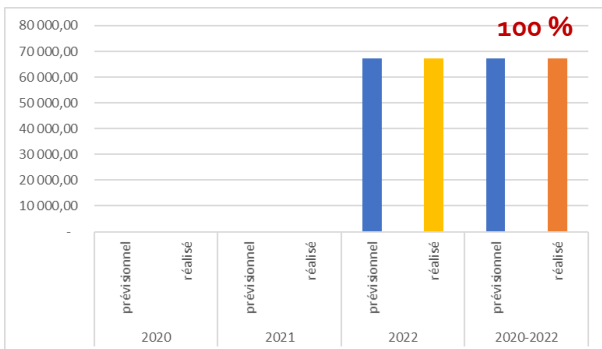
ACTION N°4.1 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – volet 1

Objectifs	- Connaître la composition et la répartition des espèces et habitats au sein du Marais poitevin et sur sa bordure - Suivre les tendances d'évolution des espèces et habitats sur le long terme - Comprendre la fonctionnalité et les interactions entre habitats et espèces																							
Résumé des actions conduites	Depuis 2020, de nombreux suivis ont été mis en place dans la continuité des précédents travaux et dans l'optique de suivre sur le long terme les évolutions des principaux cortèges présents sur le Marais poitevin. La valorisation des données s'appuie sur différents événements ou supports de communication dont une plaquette produite en 2022. Le développement d'un nouveau portail cartographique en 2020 https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/, associé à la base de données « géonature » permet de restituer les différentes données naturalistes de l'OPN et de certains partenaires. En parallèle, l'observatoire du patrimoine naturel a fait l'objet d'un audit par « l'UMS Patrinat » qui a abouti à une amélioration de la gouvernance et des suivis à compter de 2022. Des réflexions ont également débuté pour disposer d'une meilleure articulation entre l'outil « observatoire » et les politiques mises en place sur le territoire, en lien avec le nouveau document d'objectifs du site Natura 2000.																							
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé																		
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022															
	AELB	50 000	125 000	125 000	300 000	35 850	85 000	70 000	190 850															
	EPMP							40 000	40 000															
	Autres	200 000	125 000	125 000	450 000	179 848	85 000	30 000	294 848															
	Total	250 000	250 000	250 000	750 000	215 698	170 000	140 000	525 698															
	Prévisionnel Réalisé																							
Taux de réalisation	<table><thead><tr><th>Année</th><th>Prévisionnel</th><th>Réalisé</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>250 000</td><td>215 698</td></tr><tr><td>2021</td><td>250 000</td><td>170 000</td></tr><tr><td>2022</td><td>250 000</td><td>140 000</td></tr><tr><td>2020-2022</td><td>750 000</td><td>525 698 (70%)</td></tr></tbody></table>									Année	Prévisionnel	Réalisé	2020	250 000	215 698	2021	250 000	170 000	2022	250 000	140 000	2020-2022	750 000	525 698 (70%)
Année	Prévisionnel	Réalisé																						
2020	250 000	215 698																						
2021	250 000	170 000																						
2022	250 000	140 000																						
2020-2022	750 000	525 698 (70%)																						
Difficultés	- La crise sanitaire qui a amené à annuler des événements ou reporter des inventaires - Le contexte climatique avec des résultats mauvais - Le confortement du budget et des financements																							
Indicateurs de réussite	Nombre d'études ayant fait l'objet de rapport																							
Evolutions, améliorations	- Poursuite des suivis de l'observatoire du patrimoine naturel - Lien à renforcer avec les autres politiques du territoire (contrats territoriaux, document d'objectifs...)																							

ACTION N°4.2 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin – volet 2

Objectifs	- Affiner les connaissances sur le lien et les interactions qui existent entre la gestion de l'eau et l'expression de la biodiversité, dans le contexte d'un marais aménagé par l'homme - Communiquer sur ces liens et interactions - Orienter les modes de gestion de l'eau dans un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau et de développement de la biodiversité caractéristique de cette zone humide								
Résumé des actions conduites	Le marché a été renouvelé pour poursuivre la collecte des données sur le terrain en 2020 et 2021. En plus du suivi habituel, ce marché a permis de décliner 3 protocoles sur 5 casiers hydrauliques qui font l'objet d'un contrat de marais. Les conventions qui lient l'EPMP et les laboratoires de recherche ont permis de prolonger les analyses de données jusque fin 2022. Elles arrivent progressivement à leur terme et différents articles scientifiques sont en cours de rédaction (3) ou sont publiés (2). Un travail de vulgarisation à destination des acteurs du territoire est engagé (réunions de restitution, traduction et vulgarisation des publications). En parallèle, des travaux sont initiés pour élargir les investigations vers des thématiques transversales (état de conservation, traduction en métrique des principes de gestion de l'eau sur lesquels s'appuient les contrats de marais et les règles de gestion de l'eau, fonctionnalité du réseau trophique des canaux...).								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	244 022	116 048	79 357	439 427	223 072	115 403	79 356	412 632
	EPMP	244 022	116 048	79 357	439 427	223 072	115 403	79 356	412 632
	Total	488 045	232 097	158 713	878 855	446 144	230 807	148 313	825 264
	Prévisionnel  Réalisé 								
Taux de réalisation									
Difficultés	- La crise sanitaire qui a amené à annuler des inventaires - La définition de l'état de conservation des cortèges et habitats - La transformation en métrique des principes de gestion de l'eau								
Indicateurs de réussite	Analyse des jeux de données								
	Parution des premiers résultats								
Evolutions, améliorations	- Finalisation de l'analyse des jeux de données - Vulgarisation des résultats - Elargir les investigations (état de conservation...), réfléchir à un projet moyen/long terme (adaptation aux changements, restauration...)								

ACTION N°5 – Suivi des sources de bordure									
Objectifs	- Améliorer la connaissance en mettant en évidence la corrélation entre la hauteur des nappes et les écoulements des sources - Evaluer les actions mises en place en faveur d’une meilleure alimentation du marais par les nappes								
Résumé des actions conduites	L’année 2020 a permis d’identifier les différentes sources à suivre et au total 72 points ont été retenus sur tout le pourtour de la zone humide. L’année 2021 a porté sur la définition et la validation du protocole de suivi. Des conventions partenariales ont par la suite permis d’effectuer le suivi périodique des sources au moment de la reprise et de la rupture des écoulements. Ce suivi se poursuit en 2022. Les premiers éléments de restitution ont été produits également en 2022 (atlas cartographique, base de données). Des temps de restitution ont été organisés auprès des différents acteurs.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	12 500	12 500	12 500	37 500		5017	10 371	15 388
	EPMP	12 500	12 500	12 500	37 500		17558	20 571	38 129
	Total	25 000	25 000	25 000	75 000		22 575	30 942	53 517
	Prévisionnel  Réalisé 								
Taux de réalisation									
Difficultés	- Le temps nécessaire à l’identification des sources - La définition de l’état de conservation des cortèges et habitats - La visibilité des écoulements qui n’est pas toujours évidente lorsque le niveau de l’eau est au-dessus de la résurgence								
Indicateurs de réussite	Identification des sources								
	Finalisation du protocole								
	Mise en place du suivi et des bases de données associées								
Evolutions, améliorations	- Poursuite des suivis pour acquérir et disposer de données plus robustes et intégration de données externes - Traitement des données pour faire le lien entre les indicateurs de nappe et du marais et les ruptures ou reprises d’écoulement - Mise en évidence de corrélation entre les actions menées sur le territoire et le fonctionnement des nappes - Pose de dispositif de mesure des niveaux et caractérisation des habitats naturels présents sur certaines sources								

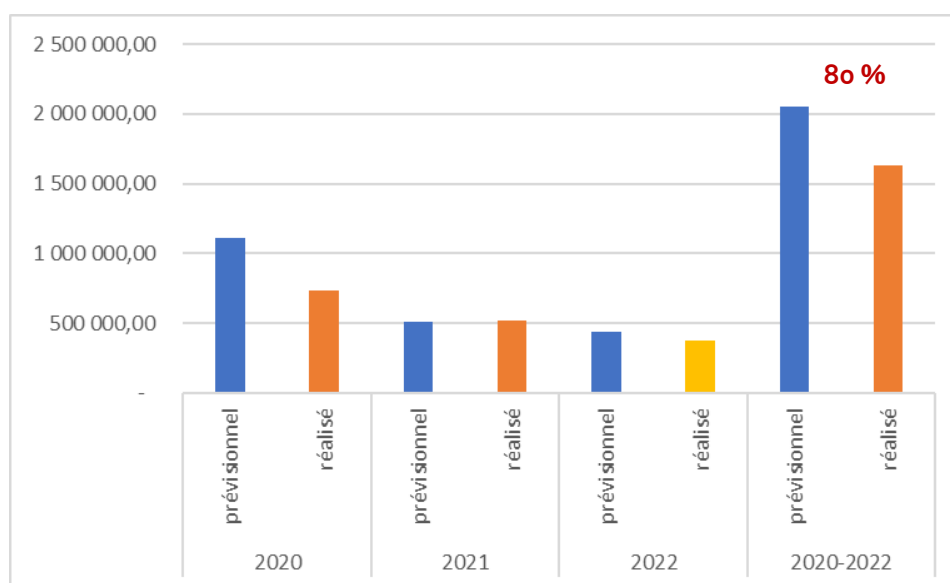
ACTION N°13 – Valorisation des prairies du Marais poitevin – synthèse bibliographique									
Objectifs	- Typifier les prairies existantes sur le Marais poitevin et leur répartition - Evaluer l’effet des conditions environnementales (dont le régime hydrique) sur les caractéristiques des prairies (valeurs écologique, patrimoniale et agronomique) - Identifier les pratiques de gestion agricole adaptées pour maintenir les prairies dans un bon état de conservation - Identifier les itinéraires d’exploitation viables sur le plan économique pouvant intégrer ces pratiques de gestion								
Résumé des actions conduites	Les actions menées portent sur : - Le recensement des documents disponibles sur le Marais poitevin puis plus largement sur des marais comparables aux niveaux national et international ; - La compilation et l’organisation des données acquises en matière de contexte environnemental, de caractéristiques des prairies, de gestion agricole et de caractéristiques socio-économiques dans une base de connaissances ; - La localisation des suivis réalisés ou en cours sur les prairies du Marais poitevin et le contenu (suivi végétation prairiale, croisement de plusieurs paramètres...) ; - La rédaction d’une synthèse des éléments de réponse aux informations recherchées à partir de ces inventaires et analyses ; - L’identification des lacunes à combler.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB			33 600	33 600			33 600	33 600
	EPMP			33 600	33 600			33 600	33 600
	Total			67 200	67 200			67 200	67 200
	Prévisionnel 				Réalisé 				
Taux de réalisation									
Difficultés	- Temps et mobilisation des acteurs pour récupérer la ressource bibliographique, en particulier la littérature grise								
Indicateurs de réussite	Rapport de synthèse								
	Base de données décrivant les documents utilisés et éventuellement associée à une restitution cartographique.								
	Echanges et restitution des résultats auprès des partenaires								
Evolutions, améliorations	- Déclinaison d’un programme d’actions sur la valorisation et le suivi des prairies - Développement des supports de vulgarisation des résultats de cette synthèse								

Avec la thématique foncière, ce volet est, sur le plan financier, le plus important du contrat cadre (44% des dépenses prévisionnelles sur la période 2020-2022).

Ces études concernent :

- Des études inscrites sur le long terme, présentes avant le contrat cadre, et qui sont amenées à perdurer dans le temps. Nous pouvons penser ici au suivi sur le long terme des habitats et espèces présentes sur le Marais poitevin ou encore au SIEMP dont la maintenance demande à se poursuivre dans le temps ;
- Des études inscrites dans un temps donné. Nous retrouvons ici l'étude portant sur le lien entre la gestion de l'eau et la biodiversité. Il s'agit de s'interroger sur le devenir de cette étude et la suite à y donner au regard du dispositif mis en place depuis 2014 et des conclusions issues de ce travail. D'ores et déjà il apparaît le besoin de poursuivre a minima pour une année supplémentaire l'analyse et la vulgarisation des résultats ;
- Des études qui sont à leur commencement et qui demandent à être poursuivies afin de disposer de données robustes. Nous retrouvons ici le suivi des sources de bordures. Il en est de même pour la synthèse bibliographique sur la valorisation des prairies qui posera les bases de futurs programmes d'actions.

L'ensemble des études ciblées dans le contrat cadre ont été mises en œuvre avec au final un taux de réalisation de 80 %.



Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

Au regard du bilan des études actuelles, plusieurs aspects sont à reconduire :

- *Le suivi sur le long terme des habitats et cortèges d'espèces liés à la zone humide et à sa bordure, permettant également un lien avec les effets des travaux ;*
- *La maintenance corrective et évolutive du SIEMP et l'enrichissement de l'outil par de nouvelles données ;*
- *La poursuite de l'acquisition de données et de connaissance sur les sources de bordure ;*

- *La poursuite de l'analyse et du traitement des données issues de l'étude portant sur le lien entre gestion de l'eau et biodiversité. Cela permettra également de valider les principes de gestion de l'eau qui fondent les règles mises en place sur le territoire. Sur ce volet, l'interrogation demeure quant à la suite à donner à ce travail.*

D'autres sujets comme la qualité de l'eau pourraient également émerger et élarger au contrat cadre, en écho aux demandes des acteurs du territoire.

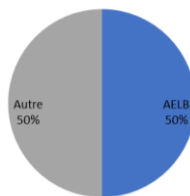
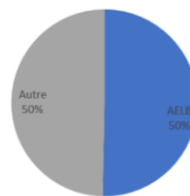
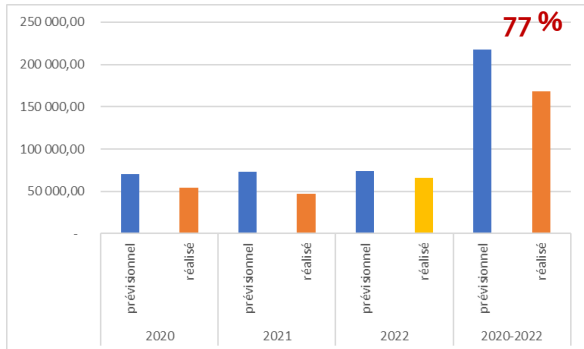
2.4.3. Interventions foncières

Nous retrouvons ici 4 actions, dont 3 figuraient dans le précédent contrat. Il s'agit donc là aussi d'actions qui s'inscrivent dans la durée. Depuis 2020, les acquisitions foncières qui figuraient jusqu'alors dans les contrats opérationnels ont été inscrites dans le contrat cadre, ces acquisitions servant la mise en œuvre de la stratégie foncière. Les 4 actions retenues sont les suivantes :

- La définition d'une stratégie foncière avec l'objectif de la finaliser et de la faire vivre, dans une logique de lisibilité et d'efficience de l'action foncière sur le territoire.
- Les opérations foncières portées par l'EPMP dans le cadre de la gestion des niveaux d'eau. Il s'agit en effet de proposer, sur des points bas où l'occupation du sol représente un frein aux évolutions attendues en matière de gestion de l'eau, des actions de mobilité foncière afin de retrouver une occupation du sol davantage compatible.
- L'animation foncière des CEN Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, nécessaires pour mener et concrétiser des acquisitions foncières.
- L'acquisition foncière par les acteurs autres que l'EPMP, avec l'objectif de répondre aux enjeux du territoire et de s'inscrire dans les attendus et orientations de la stratégie foncière.

ACTION N°6 – Définition d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin									
Objectifs	- Définir une stratégie partagée qui rende compte des différents enjeux du territoire - Faire émerger des synergies autour de la thématique foncière - Coordonner les efforts et les moyens pour gagner en efficience et en réactivité et répondre aux multiples enjeux du territoire								
Résumé des actions conduites	Ce travail de construction a débuté en 2017 pour être validé lors du conseil d'administration de l'EPMP de mars 2021. Cette même année a été consacrée à la création d'un portail foncier présenté aux acteurs début 2022. Ce portail recense un ensemble de données relatives au Marais poitevin et au foncier. Il s'agit d'un outil de partage de l'information mais aussi d'aide à la décision. Il fera l'objet de mise à jour régulière. En parallèle, quelques réunions thématiques se sont tenues pour mieux cerner les enjeux et priorités d'actions ou pour avoir une réflexion sur des projets émergents sur le territoire.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	-	-		-	-	-		-
	EPMP	-	-		-	-	-		-
	Total	-	-		-	-	-		-
	La construction de cette stratégie est conduite en interne et n'a pas occasionné de dépense.								
Taux de réalisation	Bien qu'il ne soit pas possible de calculer un taux de réalisation, l'action a été menée à son terme.								
Difficultés	- Le contexte sanitaire n'a pas permis de mener la concertation souhaitée lors de la construction de la stratégie foncière - La validation de la stratégie par les différents acteurs a nécessité du temps - La construction du portail foncier a demandé du temps au détriment de l'animation								
Indicateurs de réussite	Finalisation de la stratégie foncière								
	Construction d'un portail foncier								
	Animation de la stratégie foncière								
Evolutions, améliorations	- Mise à jour de la plateforme foncière - Faire vivre la stratégie foncière en développant l'animation								

ACTION N°7 – Opérations foncières																												
Objectifs	- Accompagner la mise en place de règles de gestion de l’eau en proposant des actions de mobilités foncières pour lever certains freins hydrauliques liés à l’occupation du sol																											
Résumé des actions conduites	Les opérations foncières menées par l’EPMP dépendent des besoins identifiés dans la mise en place des règles de gestion de l’eau et des opportunités qui se présentent. Elles s’inscrivent par ailleurs dans des conventions avec les SAFER Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Ces opportunités et la concurrence sur les biens libres font que l’EPMP candidate peu et est rarement retenu. Les efforts se sont concentrés sur le secteur de Nuaillé-Anais et sa bordure. En 3 ans, 23,5 ha ont pu être stockés par la SAFER Nouvelle-Aquitaine pour le compte de l’EPMP. Le travail s’est accéléré, en lien avec la mise en place de l’APPBHN et le besoin de trouver des solutions pour les exploitants du secteur, le changement de présidence de l’ASCO de Nuaillé-Anais et l’animation foncière confiée à la SAFER Nouvelle-Aquitaine par l’EPMP. Sur les secteurs de Triaize et Champagné-les-Marais, les échanges ont été finalisés en 2017 et 2019 et le travail porte sur le suivi de ces échanges (travaux de renaturation, évolution du couvert prairial)																											
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé																						
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022																			
	AELB																											
	EPMP	100 000	100 000	100 000	300 000	26 935		102 480	129 415																			
	Total	100 000	100 000	100 000	300 000	26 935		102 480	129 415																			
	Prévisionnel EPMP 100% Réalisé EPMP 100%																											
Taux de réalisation	<table><caption>Taux de réalisation (Bar Chart Data)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Prévisionnel</th><th>Réalisé</th><th>Taux de réalisation (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>100 000</td><td>26 935</td><td>26,935</td></tr><tr><td>2021</td><td>100 000</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>2022</td><td>100 000</td><td>102 480</td><td>102,48</td></tr><tr><td>2020-2022</td><td>300 000</td><td>129 415</td><td>43</td></tr></tbody></table>								Année	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation (%)	2020	100 000	26 935	26,935	2021	100 000	0	0	2022	100 000	102 480	102,48	2020-2022	300 000	129 415	43
Année	Prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation (%)																									
2020	100 000	26 935	26,935																									
2021	100 000	0	0																									
2022	100 000	102 480	102,48																									
2020-2022	300 000	129 415	43																									
Difficultés	- La rareté des opportunités ne permet pas de constituer des enveloppes suffisantes - Le positionnement des acteurs conduit à rejeter la candidature de l’EPMP, quand bien même elle est légitime																											
Indicateurs de réussite	Acquisition foncière et échange foncier																											
Evolutions, améliorations	- Poursuite du travail sur le secteur de Nuaillé-Anais - Saisie des autres opportunités qui pourraient répondre à des problématiques identifiées sur d’autres secteurs - Evolution des modalités d’acquisition de l’EPMP																											

ACTION N°8 – Animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine et du CEN Pays de la Loire									
Objectifs	- Développer la maîtrise foncière ou d'usage par les CEN sur les espaces à forts enjeux du Marais poitevin - Assurer la restauration, la sauvegarde et la gestion des sites en veillant à la bonne conciliation des usages et à la concertation des acteurs								
Résumé des actions conduites	L'animation proactive menée par les deux conservatoires a permis de mener à bien des négociations foncières auprès de différents propriétaires, dans des secteurs où le morcellement est important. Ce temps permet aussi de mener les actions nécessaires à la gestion, la valorisation, le suivi scientifique des sites et propriétés acquis. Il est mobilisé pour les différentes tâches administratives qui accompagnent les démarches d'acquisition.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	35 162	36 404	37 193	108 760	27 616	23 630	33 170	84 416
	Autre	35 162	36 404	37 193	708 760	26584	23 630	33 170	83 384
	Total	70 325	72 809	74 386	217 520	54 200	47 260	66 340	167 800
	Prévisionnel  Réalisé 								
Taux de réalisation									
Difficultés	- Les règles financières de l'AELB (dossier non éligible au financement de l'AELB du fait d'un montant insuffisant) - Le cofinancement des dossiers - Le morcellement des sites qui nécessite un temps d'animation important								
Indicateurs de réussite	Nombre de propriétaires contactés								
	Surfaces acquises								
Evolutions, améliorations	- Poursuite de l'animation - Renforcement des moyens consacrés à la gestion globale des sites (communication, valorisation, étude, suivi, assistance technique, plan de gestion, montage des dossiers de travaux...). Temps qui augmente avec la hausse des surfaces acquises.								

ACTION N°9 – Acquisition foncière									
Objectifs	- Développer la maîtrise foncière sur les espaces à forts enjeux du Marais poitevin, afin d'en assurer la restauration, la sauvegarde et la gestion, en veillant à la bonne conciliation des usages et à la concertation des acteurs								
Résumé des actions conduites	Les acquisitions foncières inscrites dans le CT cadre en 2020 servent la mise en œuvre de la stratégie foncière. 5 maîtres d'ouvrage qui ont porté des acquisitions par le passé dans le cadre des CT opérationnels ont été identifiés pour un potentiel estimé à 118 ha par an. L'exercice reste difficile à quantifier car dépendant des opportunités et au final, les acquisitions menées sont bien en deçà des attentes avec 100 ha acquis. A noter la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans portant sur 29 ha entre le CEN des Pays de la Loire et la société Bouyer-Leroux								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	295 000	295 000	295 000	885 000	69 036	13 896	91 279	174 212
	Autre	295 000	295 000	295 000	885 000	90 468	72 272	92 999	255 739
	Total	590 000	590 000	590 000	1770000	159 504	86 168	184 278	429 951
	Prévisionnel Réalisé								
Taux de réalisation									
Difficultés	- Les opportunités qui manquent parfois - Le temps d'animation nécessaire - Le morcellement de certains secteurs qui complexifie les interventions - Le prix de vente de certains terrains - Les sources de financement - Le seuil de subvention de l'Agence de l'eau qui rend inéligible les dossiers portant sur de faibles surfaces - Le droit de préférence des propriétaires riverains pour les propriétés boisées de moins de 4 ha								
Indicateurs de réussite	Surfaces acquises								
Evolutions, améliorations	- Poursuite de l'acquisition foncière tout en mettant en adéquation les montants au regard des acquisitions conduites ou en élargissant les maîtres d'ouvrage potentiel								

Le sujet du foncier figurait dans le contrat cadre qui couvrait la période 2015-2019. Il a été renforcé dans le présent contrat en s'appuyant sur la stratégie foncière construite à l'échelle du Marais poitevin. Aussi, le foncier figure parmi les grands axes de la programmation, avec les études, et représentait 48 % des dépenses prévisionnelles.

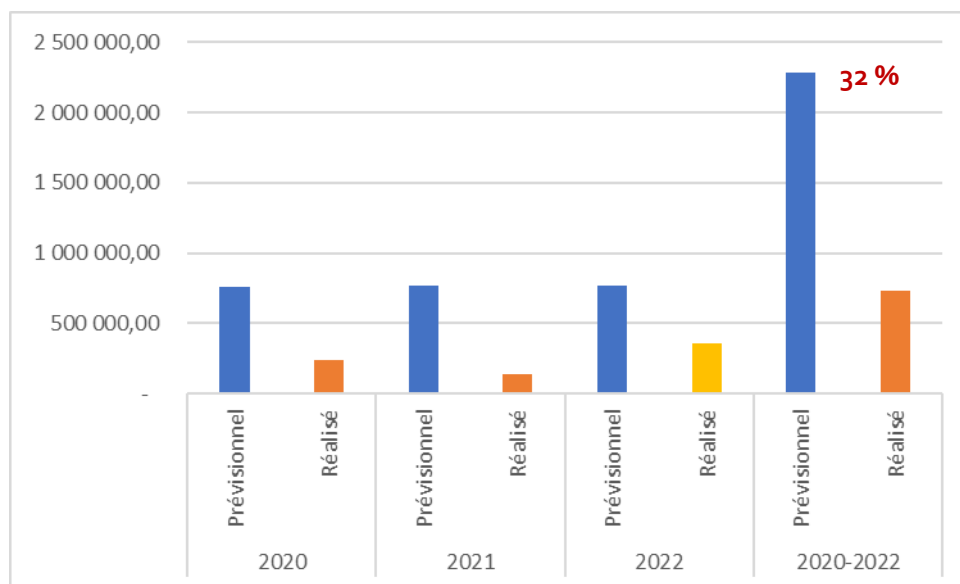
Si la stratégie foncière a pu être finalisée en 2021, l'animation n'a pas suivi faute de temps. Un travail conséquent a tout de même été consacré à la construction d'un portail foncier qui doit permettre de gagner en lisibilité mais aussi devenir un outil d'aide à la décision. Ce manque d'animation est regretté par de nombreux acteurs, les échanges lors de la construction de la stratégie ayant été riche et intéressant. Il s'ont démontré l'intérêt de disposer d'un espace de dialogue.

Concernant les acquisitions, elles s'avèrent bien inférieures aux estimations faites lors de la construction du contrat cadre. Cela s'explique par le choix fait lors de la construction du contrat de proposer une enveloppe prévisionnelle haute pour se prémunir de toute opportunité qui n'aurait pu dans le cas contraire faire l'objet d'un financement. Quelques opportunités se sont d'ailleurs présentées et auraient pu mobiliser des montants importants (ferme de la Caroline, ferme des Encloses par exemple) mais elles n'ont pas abouti du fait des réticences locales. A cela s'ajoute la durée des contrats territoriaux, la planification à l'échéance de 3 ans restant compliquée.

Les faibles opportunités et l'absence de concrétisation sur des projets de surface importante, et ce malgré une animation proactive menée par les acteurs fonciers, expliquent cette sous-consommation de l'enveloppe.

Elles montrent également :

- La limite de l'outil contrat territorial qui manque de souplesse sur ce sujet et oblige à prévoir des enveloppes importantes ;
- L'intérêt de disposer d'une animation pro-active pour mener des opérations d'acquisitions. C'est le cas pour le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec des acquisitions proches des projections.



Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

La maîtrise d'usage de secteurs à enjeux apporte une réelle réponse aux enjeux environnementaux et hydrauliques. Elle permet de développer des pratiques qui améliorent la fonctionnalité de la zone humide et donc l'état des masses d'eau associés. Les actions dans ce domaine doivent se poursuivre mais être adaptées au regard de ce bilan. Il ressort en effet en première analyse :

- *Le besoin de mener une animation autour de la stratégie foncière ;*
- *La nécessité de poursuivre l'animation proactive des conservatoires, voire de la renforcer ;*
- *La nécessité d'accompagner par le foncier l'adaptation des règles de gestion de l'eau ;*
- *La nécessité de maintenir des sources de financement pour porter des actions d'acquisition tout en mettant en adéquation les montants au regard des acquisitions menées sur le territoire ou en élargissant la liste des maîtres d'ouvrage ;*
- *La nécessité de bénéficier d'un dispositif plus souple qui permettrait le soutien de l'Agence de l'Eau sur des opportunités qui n'auraient pas été programmés budgétairement dans le contrat territorial.*

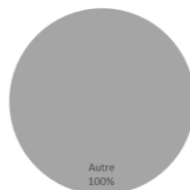
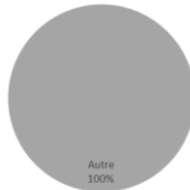
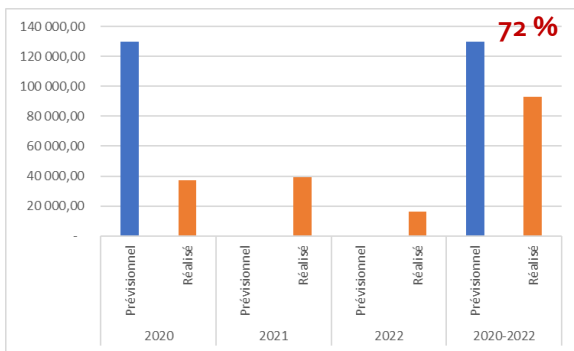
2.4.4. Planification

Cet axe porte sur l'étude de projets qui pourraient déboucher sur des travaux ou actions qui seront portés au sein des contrats territoriaux opérationnels.

Sur le premier contrat (2020-2022), deux études menées par le PNR du Marais poitevin ont été identifiées :

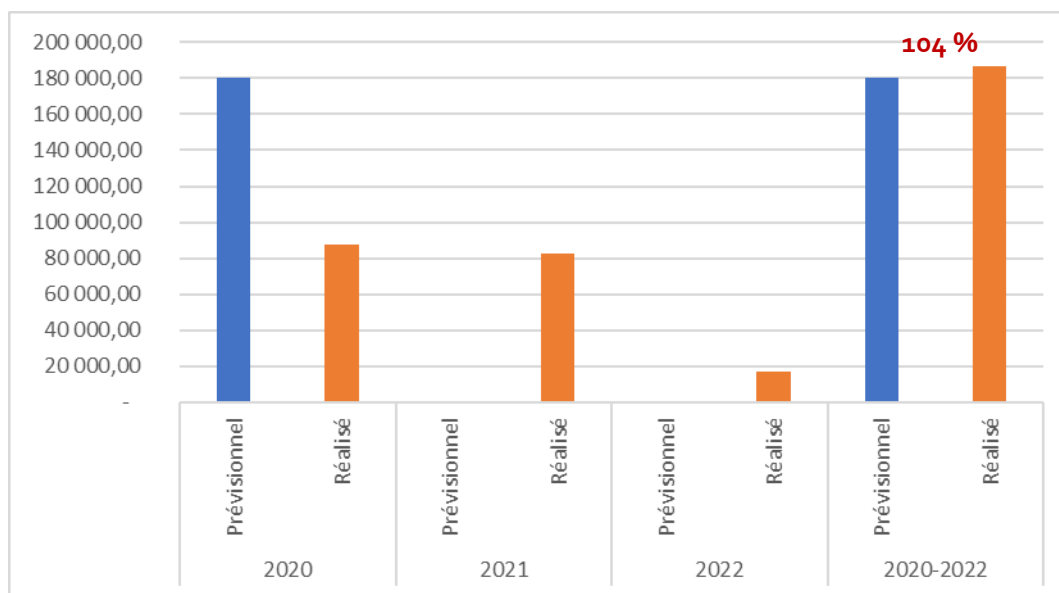
- La préfiguration d'un plan d'action Grand Site de France. Il s'agit de faire dans un premier temps un bilan des actions du programme d'actions et de restauration des marais mouillés (PARMM) inscrites dans les CTMA opérationnels, et plus largement de l'ensemble des actions portées par le Parc sur cet espace. Ce bilan doit permettre de repositionner les actions du PNR au regard des nouveaux enjeux du territoire.
- L'élaboration d'un plan climat Marais poitevin qui consiste à s'interroger sur l'impact du changement climatique sur la zone humide, et à proposer des mesures d'atténuation et d'adaptation.

ACTION N°10 – Elaboration du plan d'action Grand Site de France									
Objectifs	- Anticiper et accompagner les modalités de gestion du marais mouillé - Sensibiliser les acteurs sur l'évolution du paysage du marais mouillé - Soutenir l'élevage et valoriser les prairies naturelles humides - Préserver, valoriser et restaurer les habitats naturels associés aux prairies et les sites à haut potentiel environnemental - Traduire ces orientations dans un plan d'actions à l'échelle du Grand Site de France élargi aux vallées de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes								
Résumé des actions conduites	Le travail réalisé conduit à la production de deux bilans, l'un faisant état des actions mises en œuvre par le Parc sur le Grand Site de France et présentant la stratégie à mettre en œuvre et le second portant sur le bilan des actions mises en œuvre par le PNR en matière de « restauration de la zone humide du Marais poitevin » à l'échelle de l'ensemble du territoire. En phase avec le renouvellement du label GSF en 2023, le Parc élabore un plan d'actions articulé autour de 6 thématiques (biodiversité, élevage, implication des acteurs, trame arborée, réseau hydraulique, village et activités touristiques). Le parc formalisera également ces actions à travers les contrats territoriaux opérationnels pour ce qui concerne la restauration et la valorisation des habitats à enjeux de la zone humide et la réhabilitation des ripisylves traditionnelles.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB	25 000			25 000	22 5000			22 500
	Autre	25 000			25 000	22 5000	43 155	400	66 055
	Total	50 000			50 000	50 000	43 155	400	93 555
	Prévisionnel Réalisé								
Taux de réalisation									
Difficultés	- L'obtention des cofinancements - Le contexte sanitaire								
Indicateurs de réussite	Finalisation de l'étude des actions du PNR MP sur le Grand Site de France et des actions du PNR sur la zone humide								
	Production des orientations du programme d'actions Grand Site de France soumise aux acteurs du site								
Evolutions, améliorations	- Cette étude donnera lieu à des actions qui prendront notamment forme dans les contrats territoriaux opérationnels - Un temps d'animation sera nécessaire pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions et travaux sur le site								

ACTION N°11 – Elaboration du plan climat Marais poitevin									
Objectifs	- Sensibiliser le public aux enjeux liés au climat, aux risques et au potentiel de captation de carbone du Marais poitevin - Assister les EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche en faveur du climat et coordonner ces dynamiques à l'échelle du PNR - Elaborer une stratégie territoriale qui se déclinera en plan d'actions pluriannuel contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique								
Résumé des actions conduites	Ce chantier a débuté en 2020 par une phase préparatoire à la définition de la stratégie climat. La stratégie a été travaillée en 2021 et a permis de positionner le PNR sur ce sujet, d'identifier les axes et thématiques à travailler et de proposer une gouvernance. Désormais, le travail piloté par la commission « climat » est en cours de traduction en programme d'actions pour 2023-2026. En parallèle, différents éléments de communication et de sensibilisation ont été menés sur le territoire, ainsi qu'un accompagnement auprès des collectivités dans le cadre de la construction de leur PCAET.								
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé			
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022
	AELB								
	Autre	130 000			130 000	37 250	39 427	16 290	92 967
	Total	130 000			130 000	37 250	39 427	16 290	92 967
	Réalisé  Réalisé 								
Taux de réalisation									
Difficultés	- Aucune								
Indicateurs de réussite	Finalisation du plan climat Marais poitevin								
	Finalisation du programme d'actions								
Evolutions, améliorations	- Cette étude donnera lieu à des actions qui prendront forme dans le cadre d'un programme LIFE								

Ces études ont vocation à définir des programmes d'actions opérationnels. Elles ont été menées dans leur intégralité. Le taux de réalisation est de 104 % et s'explique par une sur-réalisation sur la préfiguration du plan d'actions du grand site de France, avec un autofinancement bien supérieur à la prévision.

Elles prendront la forme dans un second temps de programmes déclinés soit à travers les contrats territoriaux opérationnels soit en mobilisant d'autres outils.



A noter que ces études n'ont pas toutes bénéficié d'un cofinancement de l'Agence de l'eau.

Ces études étant finalisées, elles ne figureront pas dans le second contrat. Il sera toutefois nécessaire de veiller à ce que les travaux menés à l'issue de ces travaux répondent aux enjeux identifiés. Cela nécessitera une animation spécifique auprès des différents porteurs de travaux, en particulier sur le Grand Site de France.

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

- Prévoir un temps d'animation pour accompagner les porteurs de projet sur le Grand Site de France et veiller à la bonne mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel.

2.4.5. Communication

Cet axe vise à promouvoir des actions de sensibilisation à la préservation de la zone humide. Ces actions, portées par le Parc naturel régional du Marais poitevin, s'inscrivent dans le prolongement de la labellisation RAMSAR, qui vient reconnaître l'importance mondiale du Marais poitevin en tant que zone humide. L'objectif de ce volet est d'avoir une approche globale et transversale sur des sujets qui touchent la zone humide et qui traitent des grands enjeux du territoire.

ACTION N°12 – Sensibilisation à la préservation de la zone humide																								
Objectifs	- Partager une culture commune sur les zones humides - S'approprier les atouts d'une reconnaissance du Marais poitevin en tant que zone humide d'importance internationale - Motiver les acteurs du territoire à travailler collectivement pour développer des projets communs et durables en faveur de la zone humide																							
Résumé des actions conduites	Le PNR du Marais poitevin a mené un travail important pour porter la candidature du Marais poitevin en qualité de zone humide d'importance internationale et pour obtenir le label Ramsar qui accompagne cette reconnaissance. Le dossier a ainsi été finalisé en 2021 et soumis à l'avis des partenaires, pour une validation en 2022. En parallèle, un programme de sensibilisation auprès du public a pris la forme d'un carnet de découverte et d'expositions réalisées notamment en partenariat avec la Réserve Naturelle du lac de Grand Lieu.																							
Moyens financiers		Prévisionnel				Réalisé																		
		2020	2021	2022	2020-2022	2020	2021	2022	2020-2022															
	AELB	10 000	10 000	10 000	30 000	10 000	2 476	2 439	14 915															
	Autre	25 000	25 000	25 000	75 000	12 500	6 808	4 633	23 941															
	Total	35 000	35 000	35 000	105 000	22 500	9 284	7 072	38 856															
	Prévisionnel Réalisé																							
Taux de réalisation	<table><thead><tr><th>Année</th><th>Prévisionnel</th><th>Réalisé</th></tr></thead><tbody><tr><td>2020</td><td>10 000</td><td>2 476</td></tr><tr><td>2021</td><td>10 000</td><td>2 439</td></tr><tr><td>2022</td><td>10 000</td><td>2 439</td></tr><tr><td>2020-2022</td><td>30 000</td><td>14 915</td></tr></tbody></table>									Année	Prévisionnel	Réalisé	2020	10 000	2 476	2021	10 000	2 439	2022	10 000	2 439	2020-2022	30 000	14 915
Année	Prévisionnel	Réalisé																						
2020	10 000	2 476																						
2021	10 000	2 439																						
2022	10 000	2 439																						
2020-2022	30 000	14 915																						
Difficultés	- La mobilisation des cofinancements qui a conduit à retarder le calendrier prévisionnel - Le contexte sanitaire qui n'a pas permis de mener les animations souhaitées																							
Indicateurs de réussite	Labellisation du Marais poitevin en site Ramsar																							
	Création de supports d'information et de sensibilisation																							
Evolutions, améliorations	- Poursuite des actions de sensibilisation à la préservation de la zone humide																							

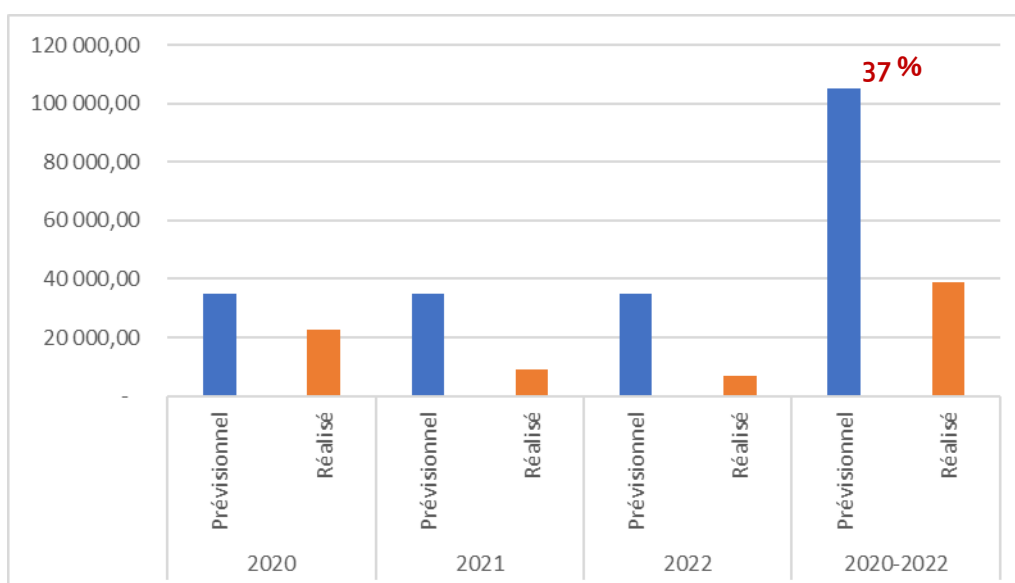
La difficulté pour obtenir les cofinancements nécessaires à la mise en œuvre des actions et le contexte sanitaire ont conduit à un décalage dans le temps de ces actions de communication.

L'obtention du label Ramsar qui vient reconnaître l'importance mondiale du Marais poitevin en qualité de zone humide a demandé un travail important.

Ce décalage dans le temps et la charge de travail induite par le dossier de labellisation n'ont pas permis de mener à bien ou de développer l'ensemble des supports de communication souhaités.

Les règles sanitaires en vigueur durant cette période ont également amené à annuler ou reporter certaines interventions, comme celles traitant de la montée du niveau de la mer.

Ces éléments se traduisent dans le taux de réalisation.



Pour autant, ces actions sont indispensables et demandent à être reconduites dans le futur contrat.

Evolution et amélioration proposées, points de vigilance :

- Poursuivre la communication autour de la zone humide et de son intérêt.

3. Eléments financiers généraux

3.1. Montant et subvention prévisionnels

Pour mémoire, les éléments financiers des différentes actions sont les suivants :

Thématique	Intitulé	Action	Maître d'ouvrage 2020-2025	Coût prévisionnel			
				2020	2021	2022	Total
Outils communs	Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	N°1	EPMP	25 000,00	-	-	25 000,00
	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	N°2	EPMP	25 000,00	-	-	25 000,00
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	N°3	EPMP	344 205,08	-	-	344 205,08
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 1	N°4	PNR MP	250 000,00	250 000,00	250 000,00	750 000,00
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 2		EPMP	488 044,92	232 096,92	158 713,00	878 854,84
	Suivi des sources de bordure	N°5	EPMP	25 000,00	25 000,00	25 000,00	75 000,00
	Valorisation des prairies – synthèse bibliographique	N°13	EPMP	-	-	67 200,00	67 200,00
Interventions foncières	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	N°6	EPMP	-	-	-	-
	Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	N°7	EPMP	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00
	Animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine et du CEN Pays de la Loire	N°8	CEN NA CEN PdL	70 325,00	72 809,00	74 386,00	217 520,00
	Acquisition foncière	N°9	CELRL, CEN NA, CEN PdL, FDC85, LPO	590 000,00	590 000,00	590 000,00	1 770 000,00
Planification	Préfiguration Plan d'action GSF (suite PARMM)	N°10	PNR MP	50 000,00	-	-	50 000,00
	Elaboration Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral	N°11	PNR MP	130 000,00	-	-	130 000,00
Communication	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	N°12	PNR MP	35 000,00	35 000,00	35 000,00	105 000,00
				2 132 575,00	1 304 905,92	1 300 299,00	4 737 779,92

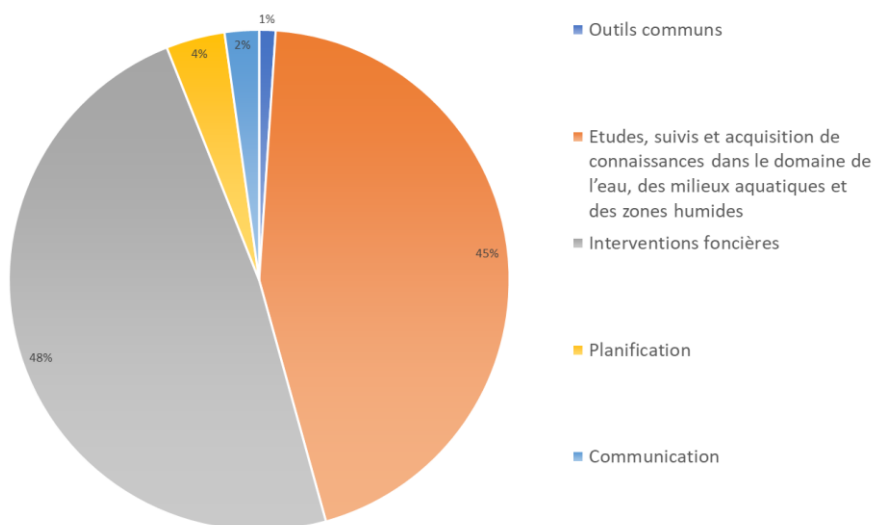
Le financement prévisionnel est le suivant :

Thématique	Intitulé	Action	Montant prévisionnel	AELB			Financement prévisionnel		
				Montant retenu	Taux	Montant prévisionnel	AELB	EPMP	Autres
Outils communs	Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	N°1	25 000,00	25 000,00	70 %	17 500,00	17 500,00	7 500,00	0
	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	N°2	25 000,00	25 000,00	50 %	12 500,00	12 500,00	12 500,00	0
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	N°3	344 205,08	133 854,00	50 %	66 927,00	66 927,00	277 278,08	0
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 1	N°4-1	750 000,00	600 000,00	50 %	300 000,00	300 000,00	0	450 000,00
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 2	N°4-2	878 854,84	878 854,84	50 %	439 427,42	439 427,42	439 427,42	0
	Suivi des sources de bordures	N°5	75 000,00	75 000,00	50 %	37 500,00	37 500,00	37 500,00	0
	Valorisation des prairies – synthèse bibliographique	N°13	67 200,00	67 200,00	50 %	33 600,00	33 600,00	33 600,00	0
Interventions foncières	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	N°6	-	-		-	0	0	0
	Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	N°7	300 000,00	-		-	0	300 000,00	0
	Animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine et du CEN Pays de la Loire	N°8	217 520,00	217 520,00	50 %	108 760,00	108 760,00	0	108 760,00
	Acquisition foncière	N°9	1 770 000,00	1 770 000,00	50 %	885 000,00	885 000,00	0	885 000,00
Planification	Préfiguration Plan d'action GSF (suite PARMM)	N°10	50 000,00	50 000,00	50 %	25 000,00	25 000,00	0	25 000,00
	Elaboration Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral	N°11	130 000,00	-		-	0	0	130 000,00
Communication	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	N°12	105 000,00	60 000,00	50 %	30 000,00	30 000,00	0	75 000,00
			4 737 779,92	3 902 428,84		1 956 214,42	1 956 214,42	1 107 805,50	1 673 760,00
							41,3 %	23,4 %	35,3 %

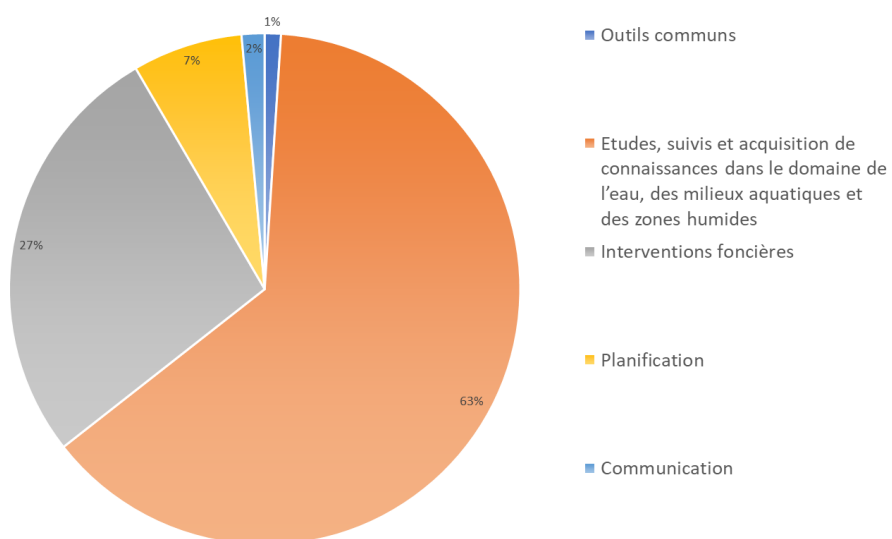
3.2. Montant réel des actions et subvention

Thématique	Intitulé	Prévisionnel 2020-2022				Réalisé 2020-2022			
		Dépense	Financement			Dépense	Financement		
			AELB	EPMP	Autre/ autofinancement		AELB	EPMP	Autre/ autofinancement
Outils communs	Etude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	25 000,00	17 500,00	7 500,00		23 976,00	16 783,20	7 192,80	-
	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	25 000,00	12 500,00	12 500,00		3 380,00	-	3 380,00	-
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	344 205,08	66 927,00	277 278,08		225 774,12	20 078,01	205 696,11	-
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 1	750 000,00	300 000,00		450 000,00	525 698,00	190 850,00	40 000,00	294 848,00
	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Volet 2	878 854,84	439 427,42	439 427,42		825 263,92	412 631,96	412 631,96	-
	Suivi des sources de bordures	75 000,00	37 500,00	37 500,00		53 517,00	15 388,00	38 129,00	-
	Valorisation des prairies – synthèse bibliographique	67 200,00	33 600,00	33 600,00		67 200,00	33 600,00	33 600,00	
Interventions foncières	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	-	-	-		-	-	-	-
	Opérations foncières (études, acquisition, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	300 000,00	-	300 000,00		129 414,58	-	129 414,58	-
	Animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine et du CEN Pays de la Loire	217 520,00	108 760,00		108 760,00	167 800,24	84 416,00	-	83 384,24
	Acquisition foncière	1 770 000,00	885 000,00		885 000,00	429 950,83	174 211,98	-	255 738,86
Planification	Préfiguration Plan d'action GSF (suite PARMM)	50 000,00	25 000,00		25 000,00	93 555,00	22 500,00	-	66 055,00
	Elaboration Plan Climat Marais poitevin - zone humide littoral	130 000,00	-		130 000,00	92 967,00	-	-	92 967,00
Communication	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	105 000,00	30 000,00		75 000,00	38 856,00	14 915	-	23 941,00
		4 737 779,92	1 956 214,42	107 805,50	1673 760,00	2 677 353,11	985 374,15	870 044,87	816 934,10

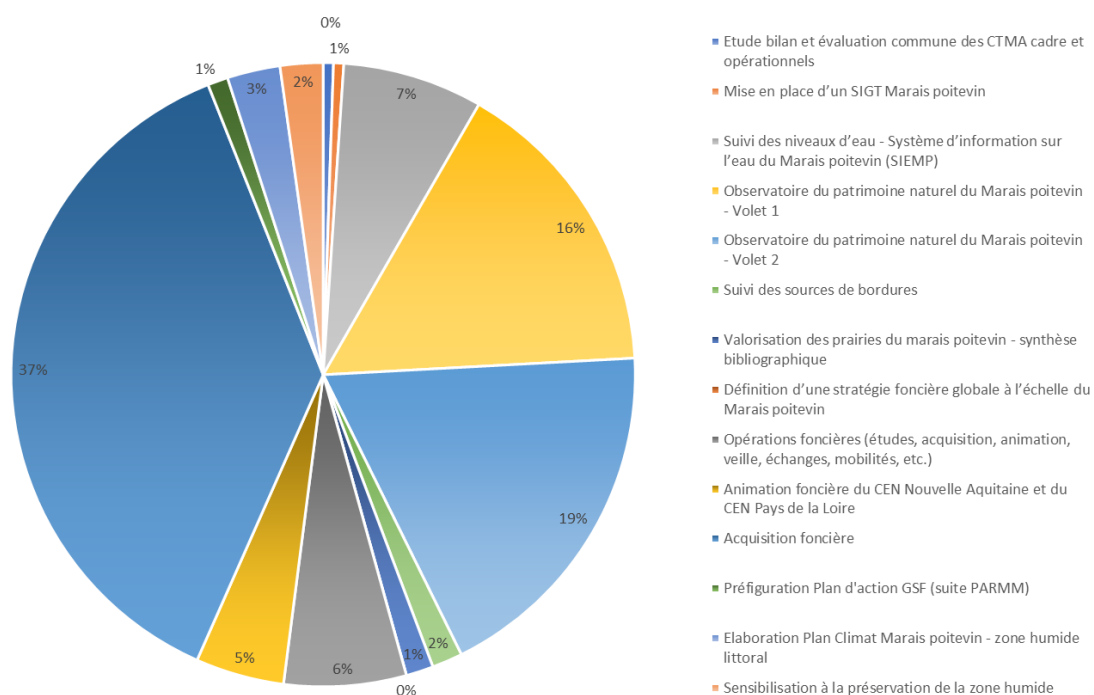
Répartition du montant prévisionnel des actions - 2020/2022



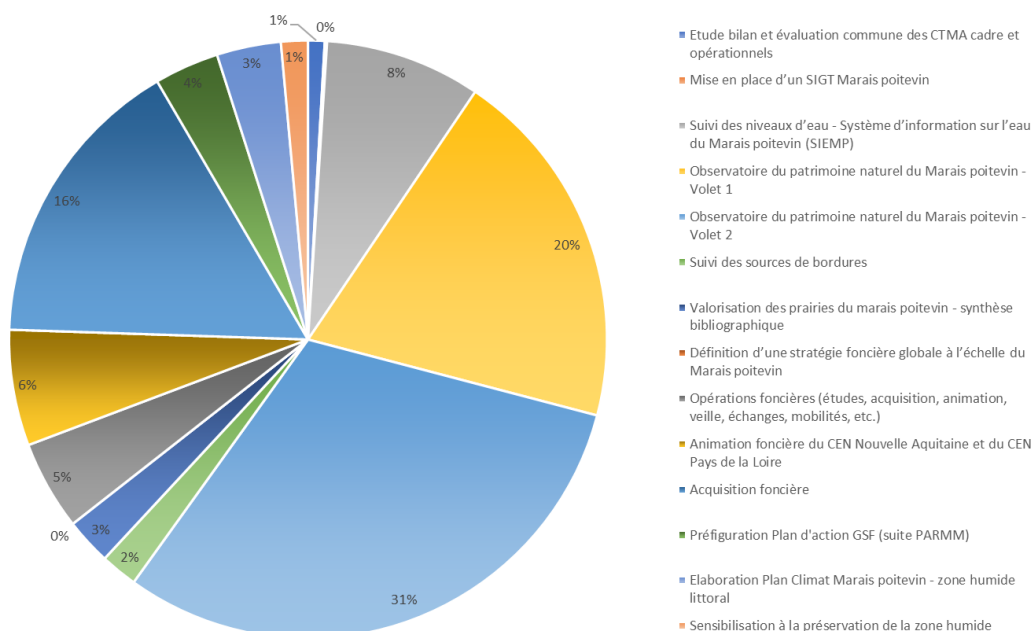
Répartition du montant des actions - 2020/2022



Répartition du montant prévisionnel des actions - 2020/2022



Répartition du montant des actions - 2020/2022



Ce second contrat cadre s'articulait autour de deux grands sujets : l'acquisition de connaissance et l'intervention foncière avec respectivement 45 % et 48 % des dépenses. Les autres thématiques, de par les montants projetés, représentent 9 % du budget global du contrat cadre, dont 4 % liés à la planification, 2 % à la communication et 1 % aux outils communs.

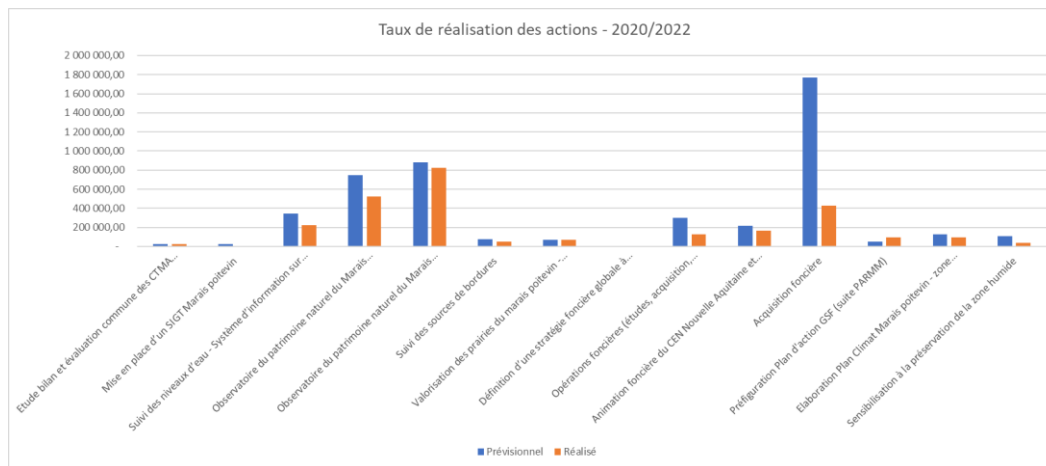
Dans les faits, le volet interventions foncières n'a pas été mené à la hauteur des attentes et ne représente que 27 % des dépenses réalisées, avec un taux de réalisation de 32 %. Cela au profit du volet études et acquisition de connaissances qui représente 63 % des montants engagés, avec un taux de réalisation de 80 %. Les autres thématiques restent dans des proportions identiques au prévisionnel, même si là aussi les taux de réalisation sont compris entre 37 % et 104 %).

Dans le détail, les acquisitions foncières n'ont représenté que 16 % des dépenses alors qu'elles avaient été évaluées à 37 % du prévisionnel. Cela se traduit par une augmentation significative de la part occupée par les études portant sur l'observatoire du patrimoine naturel (respectivement 20 % et 31 % contre 16 % et 19 % pour les actions 4.1 et 4.2). Ces deux actions qui représentaient initialement 35 % des dépenses prévisionnelles, représentent ainsi au final 51 % des dépenses réalisées dans le contrat cadre sur la période 2020-2022, dont 31 % pour l'action 4.2, pourcentage qui s'explique par un fort taux de réalisation (94 %).

D'autres actions présentent également des taux de réalisation importants, mais les montants prévisionnels sont moindres et par conséquent, elles n'influencent pas ou peu la répartition des dépenses réelles.

5.3. Taux de réalisation 2020-2022

Le taux de réalisation est de 57 %, avec des dépenses estimées à 2 677 353 € pour un prévisionnel fixé 4 670 571 € (4 737 780 € avec l'action n°13 ajoutée en 2022). Si on retire les actions portant sur l'acquisition foncière (actions 7 et 9), le pourcentage s'élève à 79 %.



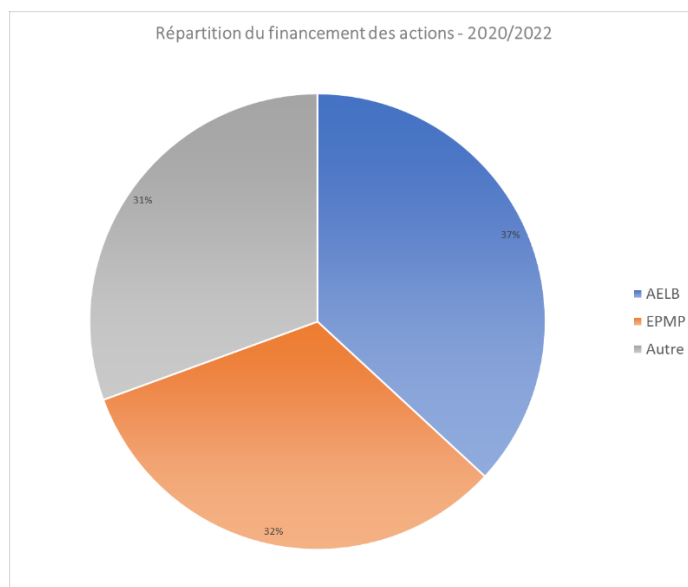
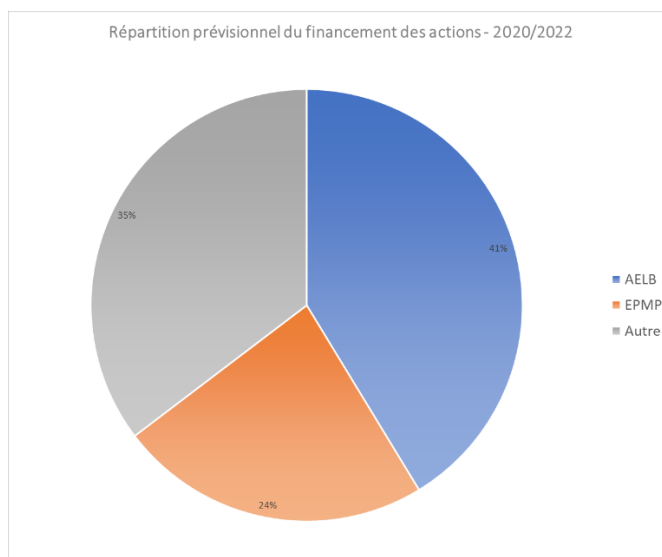
Dans le détail :

- Le volet étude et suivi qui englobe le suivi des niveaux d'eau, le suivi des sources de bordure, l'observatoire du patrimoine naturel et la synthèse bibliographique sur les prairies, affiche un taux de réalisation de 80 %. Ce taux est porté par l'étude portant sur le lien entre la gestion de l'eau et l'expression de la biodiversité (action 4.2) et dans une moindre mesure par la synthèse bibliographique. Le suivi des sources de bordure et l'étude sur le long terme de la biodiversité (action 4.1) sont proches du taux de réalisation global. Le SIEMP montre pour sa part un taux de réalisation moindre qui s'explique par la durée du marché qui court au-delà de 2022.
- Les interventions foncières affichent un taux de réalisation de seulement 32 %. Ce faible taux est lié aux acquisitions foncières (action 10) qui ont un taux de réalisation de 24 %, associées à une enveloppe financière importante. Les deux autres actions, acquisition foncière menée par l'EPMP et animation foncière, ont des taux de réalisation respectivement de 43 % et 77 % et ont tendance à porter vers le haut le taux de réalisation global.
- Le volet planification présente un taux de réalisation de 104 %. Il s'explique par le plan climat (taux de réalisation de 72 %), la préfiguration du plan d'action sur le Grand Site de France ayant connu une sur-réalisation (187 % de la dépense prévisionnelle).
- Le volet communication montre un taux de réalisation de 37 %.
- Enfin, les outils communs affichent un taux de réalisation de 55 %, portés par le complément de l'étude bilan mené en 2020 (taux de réalisation de 96 %). Le SIGT Marais poitevin a un taux de réalisation de seulement à 14 %, du fait d'un travail surtout conduit en régie.

5.4. Financement des actions 2020-2022

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

- 41 % Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- 24 % Etablissement public du Marais poitevin ;
- 35 % autres maîtres d'ouvrage et autres sources de financement.



Dans les faits, les financements de l'Agence de l'eau restent proche du prévisionnel avec 37 %. La part assurée par les autres maîtres d'ouvrage et autres financeurs diminue pour se porter à 31 %, alors que celle de l'EPMP augmente (32 %). Cela s'explique par une moindre réalisation des actions portées par les autres maîtres d'ouvrage en comparaison des actions portées par l'établissement et par la participation de l'établissement à certaines actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage, ce qui n'apparaissait pas dans le montage prévisionnel.

6. La stratégie territoriale

La stratégie territoriale mise en place en 2020 et construite dans le prolongement du bilan évaluatif des contrats territoriaux mené en 2019 a identifié un ensemble d'enjeux. Ces enjeux tournent autour du lien fort qui existe sur le Marais poitevin et plus globalement sur les zones humides entre la gestion de l'eau et l'expression de la biodiversité, et du lien entre la fonctionnalité des zones humides et l'état des masses d'eau associées, les zones humides participant pleinement à cet état de par les interactions qu'elles présentent avec leur masse d'eau.

Cette stratégie a également mis en avant la complexité du territoire, lié à son fonctionnement hydraulique, aux aménagements anthropiques passés et actuels, aux activités en place, en amont du marais, au sein du marais mais aussi en baie de l'aiguillon, aux enjeux environnementaux mais aussi à la gouvernance et aux acteurs en place.

Il ressort de ces constats, la nécessité de :

- Améliorer la biodiversité ;
- Atteindre le bon état des masses d'eau ;
- Améliorer la fonctionnalité de la zone humide ;
- Prendre en compte les spécificités des différentes entités de marais, en matière de fonctionnement, d'enjeux et de fonctionnalité ;
- Travailler à différentes échelles, allant du Marais poitevin dans son intégralité aux unités hydrauliques cohérentes en passant par les bassins hydrographiques, chaque échelle nécessitant des approches différentes et des outils spécifiques.

Le Contrat cadre, de par sa vision supra, a identifié deux grands objectifs :

- La coordination et la mise en cohérence des contrats territoriaux à l'échelle de la zone humide ;
- La conduite et le portage d'études et d'actions transversales.

Cela se traduit par 5 axes d'intervention qui encadrent la stratégie et la feuille de route :

1. Poursuivre et renforcer l'articulation et la complémentarité entre les dispositifs mis en place depuis 2015 ;
2. Apporter encore davantage de cohérence et de coordination entre les CT opérationnels autour de 5 items :
 - Des orientations communes ;
 - Un socle commun pour le contenu des études préalables et le bilan ;
 - Des principes de cohérence entre les CT opérationnels ;
 - Un cadre commun pour le suivi et l'évaluation ;
 - Des principes communs en matière de conditionnalité des aides.
3. Evaluer à l'échelle de la zone humide l'efficacité des travaux portés par les CT opérationnels et l'évolution de ses fonctions, au moyen d'un bilan unique et global en fin de programmation ;
4. Poursuivre les études transversales engagées à l'échelle de la zone humide et en proposer de nouvelles en s'appuyant sur 5 thématiques :
 - La mise en place et le développement d'outils communs ;

- L'amélioration de la connaissance ;
 - L'intervention foncière ;
 - La planification et la préfiguration de plans d'action ;
 - Le portage d'actions de communication.
5. Renforcer l'animation de l'ensemble du dispositif et veiller à la bonne articulation entre les différents échelons.

Ces axes ont été mis en œuvre sur le territoire sur la période 2020-2022. Ils restent pleinement d'actualité pour le second contrat qui portera sur la période 2023-2025.

Les deux premiers items ainsi que le 5^{ème} seront inchangés, et le travail attendu consiste à poursuivre les échanges avec les différents porteurs des contrats opérationnels pour veiller à la bonne prise en compte de l'articulation des dispositifs, des outils communs et des principes de cohérence.

Il s'agira également de finaliser les outils communs, en lien avec le 3^{ème} item sur l'évaluation qui interviendra en 2025, sur la base des outils et des grilles d'analyse construites en 2019.

Le 4^{ème} point sur les études transversales est maintenu tout comme les différentes thématiques, mais il convient de regarder dans le détail le contenu de ces études, au regard notamment du présent bilan. C'est principalement ce contenu qui sera amené à évoluer dans le prochain contrat.

7. Pistes de réflexion et conclusion

Plusieurs éléments ressortent à l'issue de ces 3 premières années et guideront la rédaction du prochain contrat :

- Le contrat cadre fait désormais partie du paysage sur le Marais poitevin et il convient de maintenir l'outil ;
- La coordination et la mise en cohérence des contrats opérationnels, ainsi que la conduite d'étude transversale, doivent se poursuivre.

Concernant le premier axe, les outils de coordination et de mise en cohérence doivent rester en l'état et demandent à être consolidés. Si, en 2015, ces outils étaient novateurs, ils ont pu être renforcés suite au premier contrat 2015-2019, et au bilan évaluatif qui a mis en évidence le besoin d'une mise en cohérence et d'une coordination à l'échelle de la zone humide, et les lacunes et points à améliorer pour proposer des outils communs efficaces. Sont donc à maintenir et à renforcer pour certains :

- L'organisation à trois niveaux ;
- Les orientations communes qui doivent être mieux déclinées dans les contrats opérationnels ;
- Les outils communs à finaliser ;
- Les principes de cohérence ;
- Le suivi et l'accompagnement des reprogrammations des contrats opérationnels ;
- L'évaluation commune à l'échelle de la zone humide, à pas de temps régulier.

Concernant le second axe, à savoir les études transversales, il ressort de l'analyse des fiches actions et thématiques abordées :

- Outils communs : l'étude bilan menée en 2019 a permis un état des lieux global de la fonctionnalité de la zone humide à un instant « t » et l'action doit être renouvelée en comblant les points qui n'ont pu être abordés en 2019. Nous pouvons notamment penser aux indicateurs surfaciques ou encore au lien entre les travaux et l'évolution de la biodiversité à l'échelle de la zone humide. En parallèle, le SIGT doit être maintenu. Même si l'enveloppe n'est pas consommée en totalité, un travail important est conduit en régie et a permis de développer par exemple l'outil Sysma. Par ailleurs, la construction et la mise à jour de couches géomatiques de référence restent un objectif.
- Acquisition de connaissance, étude :
 - Certaines études inscrites dans la durée vont se poursuivre. C'est le cas du SIEMP ou encore du volet de l'OPN portant sur le suivi sur le long terme des taxons et cortèges inféodés à la zone humide et à sa bordure ;
 - D'autres études débutent et doivent être poursuivies afin de disposer d'un lot de données suffisant. C'est le cas de l'étude portant sur les sources de bordure ;
 - L'étude portant sur le lien entre l'expression de la biodiversité et la gestion de l'eau doit être finalisée, et il convient de réfléchir à la vulgarisation des résultats et à la suite à lui donner, en lien ou non avec d'autres thématiques qui restent à développer sur le territoire comme la qualité de l'eau ;
 - La synthèse bibliographique sur les prairies constitue une première étape qui doit s'ouvrir sur d'autres travaux, qui n'ont pas forcément vocation à figurer dans le contrat cadre.
- Intervention foncière : La stratégie foncière peine à se mettre en place faute d'animation. Il faut repenser ce volet, quitte à faire porter la stratégie par un autre opérateur en capacité de débloquent des moyens pour faire vivre cette stratégie. Se pose également la question des acquisitions qui restent bien en dessous des prévisions, même si l'exercice reste toujours difficile à faire. Sur ce point, deux pistes sont à explorer : revoir les prévisions à la baisse ou l'ouverture à d'autres acteurs. Enfin sur ce volet, l'animation reste à poursuivre car elle permet de mener à bien des acquisitions en particulier dans des secteurs où le micro parcellaire domine.
- Planification : Ce volet n'a pas lieu d'être reconduit en l'état, sauf émergence de nouveaux sujets qui demanderaient un temps de réflexion, d'accaparement. Il s'agit en revanche de s'assurer que les moyens sont présents pour passer de cette phase de planification à une phase opérationnelle.
- Communication : il est important de sensibiliser les acteurs et usagers aux problématiques de la zone humide. Cette action doit être poursuivie.

En matière de gouvernance et au-delà de l'accompagnement dans la reprogrammation, l'animation en direction des porteurs des contrats opérationnels est à renforcer. Des journées ou demi-journées thématiques permettent les échanges et sont appréciées, à défaut de comités techniques. Par contre, le comité de pilotage fonctionne bien et doit être maintenu.

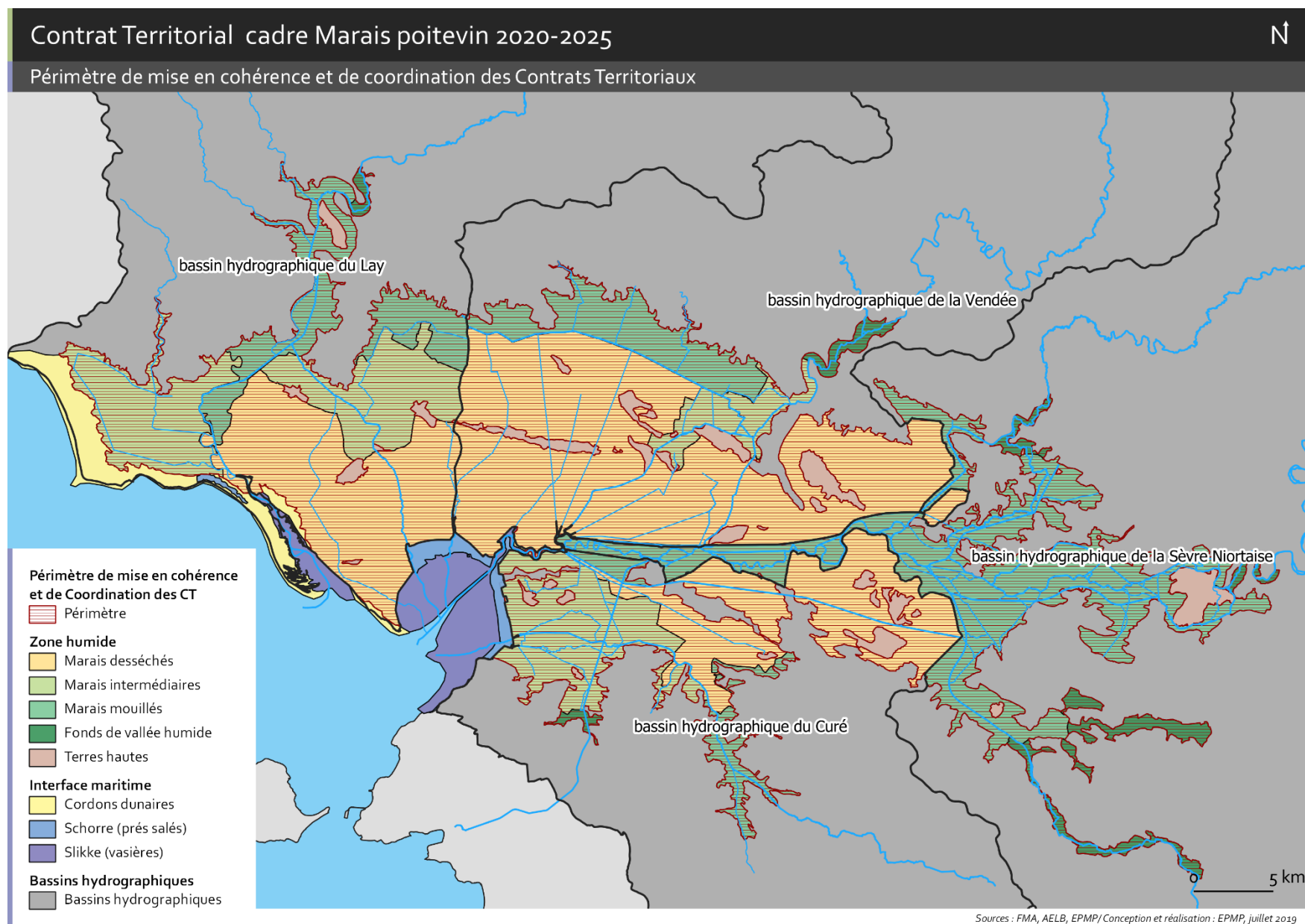
Les actions du contrat cadre ont été recentrées sur la zone humide, ce qui donne du sens, notamment en matière d'évaluation. Il n'y a donc pas lieu en l'état de revoir le périmètre.

Enfin, concernant la conditionnalité des aides, elle permet de faire le lien entre certains travaux inscrits dans les contrats territoriaux et calés sur des lignes d'eau, et les règles de gestion de l'eau. Elle permet de sensibiliser les acteurs et maîtres d'ouvrage à ces problématiques et doit être maintenue.

Annexes

Annexe 1 – carte du territoire

Annexe 1 : Périmètre d'intervention du Contrat Territorial cadre Marais poitevin





Établissement public
du Marais poitevin

1 rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

1 rue Eugène Varlin
CS 40521
44105 Nantes cedex 4
02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette
CS 20040
86282 Saint-Benoit cedex
05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr